

JOURNAL DE MONACO

Bulletin officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

DIRECTION - RÉDACTION - ADMINISTRATION MINISTÈRE D'ÉTAT - Place de la Visitation - B.P. 522 - MC 98015 MONACO CEDEX
Téléphone : 98.98.80.00 - Compte Chèque Postal 30 1947 T Marseille

ABONNEMENT

1 an (à compter du 1 ^{er} Janvier)	
tarifs toutes taxes comprises :	
Monaco, France métropolitaine	
sans la propriété industrielle.....	74,00 €
avec la propriété industrielle.....	120,00 €
Étranger	
sans la propriété industrielle.....	88,00 €
avec la propriété industrielle.....	142,00 €
Étranger par avion	
sans la propriété industrielle.....	106,00 €
avec la propriété industrielle.....	172,00 €
Annexe de la "Propriété Industrielle", seule	57,00 €

INSERTIONS LÉGALES

La ligne hors taxe :	
Greffes Général - Parquet Général, Associations (constitutions, modifications, dissolutions).....	8,20 €
Gérançes libres, locations gérançes.....	8,80 €
Commerces (cessions, etc.).....	9,20 €
Sociétés (statuts, convocation aux assemblées, avis financiers, etc.)	9,60 €
* À partir de la 21 ^{ème} page :	
la page toutes taxes comprises.....	60,00 €

SOMMAIRE

ORDONNANCE SOUVERAINE

Ordonnance Souveraine n° 9.642 du 6 janvier 2023 admettant un avocat à exercer la profession d'Avocat-défenseur (p. 91).

DÉCISION MINISTÉRIELLE

Décision Ministérielle du 10 janvier 2023 prolongeant jusqu'au 30 avril 2023 certaines mesures qui devaient prendre fin le 31 janvier 2023, prise en application de l'article 65 de l'Ordonnance Souveraine n° 6.387 du 9 mai 2017 relative à la mise en œuvre du Règlement Sanitaire International (2005) en vue de lutter contre la propagation internationale des maladies (p. 91).

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 2023-1 du 5 janvier 2023 maintenant, sur sa demande, un fonctionnaire en position de disponibilité (p. 92).

Arrêté Ministériel n° 2023-2 du 5 janvier 2023 portant fixation du prix de vente des produits du tabac (p. 93).

Arrêté Ministériel n° 2023-3 du 5 janvier 2023 portant autorisation et approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « Brandcaster S.A.M. », au capital de 150.000 euros (p. 114).

Arrêté Ministériel n° 2023-4 du 5 janvier 2023 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « MONACO ACTIVE TECHNOLOGY S.A.M. » en abrégé « M.A.T. S.A.M. », au capital de 1.000.000 euros (p. 115).

Arrêté Ministériel n° 2023-5 du 5 janvier 2023 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « BIO ENERGIES-EUROPE », au capital de 160.000 euros (p. 115).

Arrêté Ministériel n° 2023-6 du 5 janvier 2023 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « LTP », au capital de 300.000 euros. (p. 116).

Arrêté Ministériel n° 2023-7 du 5 janvier 2023 portant confirmation de l'autorisation et de l'approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « FEDCOM MEDIA », au capital de 800.000 euros (p. 116).

Arrêté Ministériel n° 2023-8 du 5 janvier 2023 portant confirmation de l'autorisation et de l'approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « 7 Monaco », au capital de 150.000 euros (p. 117).

Arrêté Ministériel n° 2023-9 du 5 janvier 2023 portant confirmation de l'autorisation et de l'approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « Y.CO 2 S.A.M. », au capital de 150.000 euros (p. 117).

Arrêté Ministériel n° 2023-13 du 5 janvier 2023 portant réglementation du survol de l'espace aérien monégasque par des engins volants télépilotés (p. 117).

Arrêté Ministériel n° 2023-14 du 5 janvier 2023 portant fixation du taux de la contribution des employeurs et de la Caisse de Congés Payés du Bâtiment au « Fonds Complémentaire de Réparation des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles » au titre de l'année 2023 (p. 118).

Arrêté Ministériel n° 2023-15 du 5 janvier 2023 abrogeant l'arrêté ministériel n° 2022-608 du 10 novembre 2022 autorisant un médecin à exercer son art à titre libéral en association (p. 118).

Arrêté Ministériel n° 2023-16 du 5 janvier 2023 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'un Attaché au Service des Titres de Circulation (p. 119).

ARRÊTÉ DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA JUSTICE, DIRECTEUR DES SERVICES JUDICIAIRES

Arrêté du Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires n° 2023-1 du 9 janvier 2023 portant recrutement d'un greffier (p. 120).

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté Municipal n° 2023-99 du 9 janvier 2023 concernant l'affichage en période électorale (p. 121).

Erratum à l'Arrêté Municipal n° 2022-5246 du 3 janvier 2023 modifiant et complétant l'arrêté municipal n° 2022-4308 du 14 octobre 2022 portant fixation des tarifs 2023 de l'affichage et publicité gérés par la Commune, publié au Journal de Monaco du 6 janvier 2023 (p. 122).

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Journal de Monaco.

Mise en vente de l'ouvrage « La Principauté de Monaco - l'État, Son Statut International, Ses Institutions » (p. 123).

Mise en vente de l'ouvrage « The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions » (p. 123).

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

Erratum à l'Avis de recrutement n° 2022-278 d'un Chef de Division - Adjoint au Responsable de la Délégation Interministérielle chargée de la Transition Numérique (DITN), publié au Journal de Monaco du 16 décembre 2022 (p. 123).

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Direction de l'Habitat.

Offre de location en application de la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000, modifiée relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1^{er} septembre 1947 (p. 123).

Office des Émissions de Timbres-Poste.

Mise en vente de nouvelles valeurs (p. 124).

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

Avis de recrutement de surveillant(e)s à la Maison d'arrêt (p. 124).

MAIRIE

Avis relatif au tableau de révision de la liste électorale (p. 125).

INFORMATIONS (p. 125).

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 127 à p. 138).

ANNEXES AU JOURNAL DE MONACO

Débats du Conseil National - 835^{ème} Séance Publique du 6 avril 2020 (p. 4191 à p. 4260).

Publication n° 479 du Service de la Propriété Industrielle (p. 1 à p. 17).

ORDONNANCE SOUVERAINE

Ordonnance Souveraine n° 9.642 du 6 janvier 2023 admettant un avocat à exercer la profession d'Avocat-défenseur.

ALBERT II

PAR LA GRÂCE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 1.047 du 28 juillet 1982 sur l'exercice des professions d'avocat-défenseur et d'avocat, modifiée, notamment les articles 7 et 8 ;

Vu la loi n° 1.398 du 24 juin 2013 relative à l'administration et à l'organisation judiciaires, modifiée ;

Vu l'arrêté n° 2017-32 du 22 décembre 2017 de Notre Directeur des Services Judiciaires portant nomination d'un avocat ;

Vu les avis du Premier Président de la Cour d'appel, du Procureur Général, du Président du Tribunal de première instance et du Conseil de l'Ordre des Avocats-défenseurs et avocats ;

Sur le rapport de Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M^e Sophie-Charlotte MARQUET, Avocat au Barreau de Monaco, est admise à exercer la profession d'Avocat-défenseur, à compter du 8 janvier 2023.

Notre Secrétaire d'État, Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le six janvier deux mille vingt-trois.

ALBERT.

Par le Prince,

Le Secrétaire d'État :

Y. LAMBIN BERTI.

DÉCISION MINISTÉRIELLE

Décision Ministérielle du 10 janvier 2023 prolongeant jusqu'au 30 avril 2023 certaines mesures qui devaient prendre fin le 31 janvier 2023, prise en application de l'article 65 de l'Ordonnance Souveraine n° 6.387 du 9 mai 2017 relative à la mise en œuvre du Règlement Sanitaire International (2005) en vue de lutter contre la propagation internationale des maladies.

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 3.153 du 24 février 2011 rendant exécutoire le Règlement Sanitaire International (2005) adopté par la cinquante-huitième Assemblée Mondiale de la Santé le 23 mai 2005 ;

Vu la loi n° 1.488 du 11 mai 2020 interdisant les licenciements abusifs, rendant le télétravail obligatoire sur les postes le permettant et portant d'autres mesures pour faire face à l'épidémie de COVID-19, notamment son article 24 ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 6.387 du 9 mai 2017 relative à la mise en œuvre du Règlement Sanitaire International (2005) en vue de lutter contre la propagation internationale des maladies ;

Vu la Décision Ministérielle du 24 février 2020 relative à la situation des personnes présentant un risque ou des signes d'infection potentielle par le virus 2019-nCoV, prise en application de l'article 65 de l'Ordonnance Souveraine n° 6.387 du 9 mai 2017 relative à la mise en œuvre du Règlement Sanitaire International (2005) en vue de lutter contre la propagation internationale des maladies, modifiée ;

Vu la Décision Ministérielle du 17 avril 2020 relative aux examens de détection du génome du SARS-CoV-2, prise en application de l'article 65 de l'Ordonnance Souveraine n° 6.387 du 9 mai 2017 relative à la mise en œuvre du Règlement Sanitaire International (2005) en vue de lutter contre la propagation internationale des maladies, modifiée ;

Vu la Décision Ministérielle du 18 mai 2020 relative à la déclaration obligatoire du résultat des tests détectant les anticorps anti-SARS-CoV-2, l'ARN du virus SARS-CoV-2 ou ses antigènes, prise en application de l'article 65 de l'Ordonnance Souveraine n° 6.387 du 9 mai 2017 relative à la mise en œuvre du Règlement Sanitaire International (2005) en vue de lutter contre la propagation internationale des maladies, modifiée ;

Vu la Décision Ministérielle du 6 août 2020 relative à la réalisation et à la prise en charge des examens de détection du génome du virus SARS-CoV-2 par RT-PCR et des examens de détection d'anticorps dirigés contre ce virus, prise en application de l'article 65 de l'Ordonnance Souveraine n° 6.387 du 9 mai 2017 relative à la mise en œuvre du Règlement Sanitaire International (2005) en vue de lutter contre la propagation internationale des maladies, modifiée ;

Vu la Décision Ministérielle du 18 février 2021 relative aux assemblées et aux réunions des organes collégiaux d'administration, de surveillance et de direction, prise en application de l'article 24 de la loi n° 1.488 du 11 mai 2020 interdisant les licenciements abusifs, rendant le télétravail obligatoire sur les postes le permettant et portant d'autres mesures pour faire face à l'épidémie de COVID-19, modifiée ;

Vu la Décision Ministérielle du 15 avril 2021 relative aux dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro* destinés à réaliser des autotests de détection antigénique du virus SARS-CoV-2, prise en application de l'article 65 de l'Ordonnance Souveraine n° 6.387 du 9 mai 2017 relative à la mise en œuvre du Règlement Sanitaire International (2005) en vue de lutter contre la propagation internationale des maladies, modifiée ;

Considérant le caractère pathogène et contagieux du virus SARS-CoV-2 et sa propagation rapide ;

Considérant l'urgence de santé publique de portée internationale, déclarée le 30 janvier 2020 par le Directeur Général de l'Organisation mondiale de la Santé, constituée par la flambée épidémique due au virus 2019-nCoV, actuellement dénommé SARS-CoV-2 ;

Considérant que la vaccination contre la maladie COVID-19 est à ce jour insuffisante pour prévenir l'infection par le virus SARS-CoV-2 et éviter la propagation de la maladie COVID-19 qu'il entraîne ;

Considérant les risques que la contraction de la maladie COVID-19 pose pour la santé publique ;

Considérant que la situation sanitaire impose que les mesures prises jusqu'au 31 janvier 2023 pour les examens de détection du génome du SARS-CoV-2 et les examens de détection d'anticorps dirigés contre ce virus, pour la déclaration obligatoire du résultat des tests détectant les anticorps anti-SARS-CoV-2, l'ARN du virus SARS-CoV-2 ou ses antigènes, pour les assemblées et les réunions des organes collégiaux d'administration, de surveillance et de direction et pour les dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro* destinés à réaliser des autotests de détection antigénique du virus SARS-CoV-2 soient maintenues jusqu'au 30 avril 2023 ;

Décidons :

ARTICLE PREMIER.

Les mots « 31 janvier 2023 » sont remplacés par les mots « 30 avril 2023 » :

- aux articles premier et 2 de la Décision Ministérielle du 17 avril 2020 relative aux examens de détection du génome du SARS-CoV-2, modifiée, susvisée ;
- à l'article premier de la Décision Ministérielle du 18 mai 2020 relative à la déclaration obligatoire du résultat des tests détectant les anticorps anti-SARS-CoV-2, l'ARN du virus SARS-CoV-2 ou ses antigènes, modifiée, susvisée ;
- à l'article premier de la Décision Ministérielle du 6 août 2020 relative à la réalisation et à la prise en charge des examens de détection du génome du virus SARS-CoV-2 par RT-PCR et des examens de détection d'anticorps dirigés contre ce virus, modifiée, susvisée ;
- à l'article premier de la Décision Ministérielle du 18 février 2021 relative aux assemblées et aux réunions des organes collégiaux d'administration, de surveillance et de direction, modifiée, susvisée ;

- à l'article 7 de la Décision Ministérielle du 15 avril 2021 relative aux dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro* destinés à réaliser des autotests de détection antigénique du virus SARS-CoV-2, modifiée, susvisée.

ART. 2.

La présente décision sera affichée à la porte du Ministère d'État et opposable aux tiers dès le lendemain de cet affichage.

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, le Directeur de l'Action Sanitaire et le Directeur de l'Expansion Économique sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le dix janvier deux mille vingt-trois.

Le Ministre d'État,

P. DARTOUT.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 2023-1 du 5 janvier 2023 maintenant, sur sa demande, un fonctionnaire en position de disponibilité.

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 8.607 du 8 avril 2021 portant nomination et titularisation d'un Administrateur à la Direction de l'Expansion Économique ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2022-16 du 12 janvier 2022 plaçant, sur sa demande, un fonctionnaire en position de disponibilité ;

Vu la requête de M. Nicolas GIOVANNINI en date du 8 novembre 2022 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 30 novembre 2022 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Nicolas GIOVANNINI, Administrateur à la Direction de l'Expansion Économique, est maintenu, sur sa demande, en position de disponibilité, pour une période d'une année, à compter du 17 janvier 2023.

ART. 2.

Le Secrétaire Général du Gouvernement et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le cinq janvier deux mille vingt-trois.

Le Ministre d'État,
P. DARTOUT.

Arrêté Ministériel n° 2023-2 du 5 janvier 2023 portant fixation du prix de vente des produits du tabac.

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 3.039 du 19 août 1963 rendant exécutoire à Monaco la Convention de Voisinage franco-monégasque signée le 18 mai 1963 ;

Vu l'article 19 - Titre III - de la Convention de Voisinage franco-monégasque signée le 18 mai 1963, considérant que les dispositions à prendre doivent nécessairement sortir leur plein effet avant même leur publication au « Journal de Monaco » que dès lors elles présentent le caractère d'urgence visé au 2^{ème} alinéa de l'article 2 de la loi n° 884 du 29 mai 1970 ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 4.225 du 20 mars 2013 portant création de la Régie des Tabacs et Allumettes, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 5 janvier 2023 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Le prix de vente de certaines catégories de tabacs manufacturés est fixé à compter du 1^{er} janvier 2023 ainsi que prévu dans l'annexe du présent arrêté.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le cinq janvier deux mille vingt-trois.

Le Ministre d'État,
P. DARTOUT.

ANNEXE À L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL N° 2023-2 DU 5 JANVIER 2023
PORTANT FIXATION DU PRIX DE VENTE DES PRODUITS DU TABAC

DÉSIGNATION DES PRODUITS	PRIX DE VENTE EN PRINCIPAUTÉ			
	Ancien prix de vente au consommateur		Prix de vente au 1 ^{er} janvier 2023	
Fournisseur : Régie Monégasque des Tabacs 47, avenue de Grande-Bretagne 98000 Monaco	en Euros			
	Unité	Cond.	Unité	Cond.
CIGARES				
ARTURO FUENTE AMOR SENSUAL LIMITED EDITION EN 20	79,00	1 580,00	SANS CHANGEMENT	
ARTURO FUENTE ANEJO N° 50 ROBUSTO EN 25	30,00	750,00	SANS CHANGEMENT	
ARTURO FUENTE ANEJO N° 77 SHARK EN 20	42,00	840,00	SANS CHANGEMENT	
ARTURO FUENTE DESEOS D'AMOR LIMITED EDITION EN 20	69,00	1 380,00	SANS CHANGEMENT	
ARTURO FUENTE DON CARLOS DOUBLE ROBUSTO EN 25	35,00	875,00	SANS CHANGEMENT	
ARTURO FUENTE DON CARLOS EYE OF THE SHARK EN 20		900,00	SANS CHANGEMENT	
ARTURO FUENTE DON CARLOS N° 2 EN 25	37,00	925,00	SANS CHANGEMENT	
ARTURO FUENTE DON CARLOS PERSONAL RESERVE EN 20		1 000,00	SANS CHANGEMENT	
ARTURO FUENTE EL BESO PROHIBIDO LIMITED EDITION EN 20	82,00	1 640,00	SANS CHANGEMENT	
ARTURO FUENTE GRAN RESERVA FLOR FINA 8-5-8 EN 25	16,00	400,00	SANS CHANGEMENT	
ARTURO FUENTE GRAN RESERVA ROTHCHILDS EN 25	13,50	337,50	SANS CHANGEMENT	
ARTURO FUENTE HEMINGWAY BETWEEN THE LINES EN 25	46,00	1 150,00	SANS CHANGEMENT	
ARTURO FUENTE HEMINGWAY SHORT STORY EN 25	14,50	362,50	SANS CHANGEMENT	
ARTURO FUENTE HEMINGWAY SIGNATURE EN 25	24,00	600,00	SANS CHANGEMENT	
ARTURO FUENTE HEMINGWAY UNTOLD STORY EN 25	43,00	1 075,00	SANS CHANGEMENT	

DÉSIGNATION DES PRODUITS	PRIX DE VENTE EN PRINCIPAUTÉ			
	Ancien prix de vente au consommateur		Prix de vente au 1 ^{er} janvier 2023	
Fournisseur : Régie Monégasque des Tabacs 47, avenue de Grande-Bretagne 98000 Monaco	en Euros			
	Unité	Cond.	Unité	Cond.
ARTURO FUENTE HEMINGWAY WORK OF ART EN 25	23,00	575,00	SANS CHANGEMENT	
ARTURO FUENTE OPUS X 20TH BELIEVE EN 20	59,00	1 180,00	SANS CHANGEMENT	
ARTURO FUENTE OPUS X 20TH FATHER & SON EN 20	63,00	1 260,00	SANS CHANGEMENT	
ARTURO FUENTE OPUS X 20TH GOD'S WHISPER EN 20	69,00	1 380,00	SANS CHANGEMENT	
ARTURO FUENTE OPUS X 20TH POWER OF THE DREAM EN 20	66,00	1 320,00	SANS CHANGEMENT	
ARTURO FUENTE OPUS X BIG PAPO EN 10		600,00	SANS CHANGEMENT	
ARTURO FUENTE OPUS X DOUBLE CORONA EN 32	63,00	2 016,00	SANS CHANGEMENT	
ARTURO FUENTE OPUS X DOUBLE ROBUSTO EN 42	55,00	2 310,00	SANS CHANGEMENT	
ARTURO FUENTE OPUS X HOLIDAY COLLECTION EN 15		700,00	SANS CHANGEMENT	
ARTURO FUENTE OPUS X LOVE AFFAIR EN 18	39,00	702,00	SANS CHANGEMENT	
ARTURO FUENTE OPUS X MAGNUM O EN 36	50,00	1 800,00	SANS CHANGEMENT	
ARTURO FUENTE OPUS X OXO ORO OSCURO EN 15		850,00	SANS CHANGEMENT	
ARTURO FUENTE OPUS X PERFECTION N° 2 EN 29	55,00	1 595,00	SANS CHANGEMENT	
ARTURO FUENTE OPUS X PERFECTION N° 4 EN 42	38,00	1 596,00	SANS CHANGEMENT	
ARTURO FUENTE OPUS X PERFECTION X EN 32	47,00	1 504,00	SANS CHANGEMENT	
ARTURO FUENTE OPUS X PUSSY CATS EN 39	38,00	1 482,00	SANS CHANGEMENT	
ARTURO FUENTE OPUS X RESERVA D'CHATEAU EN 32	56,00	1 792,00	SANS CHANGEMENT	
ARTURO FUENTE OPUS X ROBUSTO EN 29	45,50	1 319,50	SANS CHANGEMENT	
ARTURO FUENTE OPUS X SUPER BELICOSO EN 29	45,00	1 305,00	SANS CHANGEMENT	
ARTURO FUENTE ORO ROSADO MAGNUM SUPER SIXTY EN 24	42,00	1 008,00	SANS CHANGEMENT	
ARTURO FUENTE PASION D'AMOR LIMITED EDITION EN 20	74,00	1 480,00	SANS CHANGEMENT	
ARTURO FUENTE ROSADO MAGNUM R 54 EN 25	18,50	462,50	SANS CHANGEMENT	
ARTURO FUENTE ROSADO MAGNUM R 56 EN 25	17,50	437,50	SANS CHANGEMENT	
ARTURO FUENTE ROSADO MAGNUM R 58 EN 25	18,00	450,00	SANS CHANGEMENT	
ARTURO FUENTE ROSADO MAGNUM R 60 EN 24	27,50	660,00	SANS CHANGEMENT	
ASYLUM 13 69INE EN 20	14,50	290,00		RETRAIT
ASYLUM 13 GOLIATH EN 20	23,00	460,00	SANS CHANGEMENT	
ASYLUM 13 HERCULE EN 20	20,00	400,00	SANS CHANGEMENT	
BALMORAL ANEJO XO NICARAGUA PETIT ROBUSTO FT EN 20	11,60	232,00	12,00	240,00
BALMORAL ANEJO XO NICARAGUA ROTHSCHILD MASIVO EN 20	14,00	280,00	14,80	296,00
BALMORAL SERIES SIGNATURAS PASO DOBLE BRINDIS EN 10	21,00	210,00	SANS CHANGEMENT	
BALMORAL SERIES SIGNATURAS PASO DOBLE GRAN TORO EN 10	16,20	162,00	SANS CHANGEMENT	
BALMORAL SIGNATURAS DUETO GORDO EN 10	16,90	169,00	SANS CHANGEMENT	
BALMORAL SIGNATURAS DUETO GRAN TORO EN 10	15,60	156,00	SANS CHANGEMENT	
BALMORAL SIGNATURAS DUETO ROBUSTO EN 10	14,00	140,00	SANS CHANGEMENT	
BOLIVAR BELICOSOS FINOS EN 25	17,20	430,00	SANS CHANGEMENT	
BOLIVAR BELICOSOS FINOS RESERVA 2016-2020 EN 20		1 600,00	SANS CHANGEMENT	
BOLIVAR BELICOSOS FINOS SLB EN 25	17,20	430,00	SANS CHANGEMENT	
BOLIVAR CORONAS JUNIOR EN 25	9,00	225,00	SANS CHANGEMENT	

DÉSIGNATION DES PRODUITS	PRIX DE VENTE EN PRINCIPAUTE			
	Ancien prix de vente au consommateur		Prix de vente au 1 ^{er} janvier 2023	
	en Euros			
Fournisseur : Régie Monégasque des Tabacs 47, avenue de Grande-Bretagne 98000 Monaco	Unité	Cond.	Unité	Cond.
BOLIVAR PETIT CORONAS EN 25	10,50	262,50	SANS CHANGEMENT	
BOLIVAR ROYAL CORONAS EN 25	15,00	375,00	SANS CHANGEMENT	
BOLIVAR ROYAL CORONAS TUBOS EN 10	17,20	172,00	SANS CHANGEMENT	
C.L.E. 25th ANNIVERSARY TORO EN 25	21,50	537,50	SANS CHANGEMENT	
C.L.E. NOIR 50x5 ROBUSTO PRENSADO EN 25	12,90	322,50	SANS CHANGEMENT	
C.L.E. NOIR 60x6 TORO GORDO PRENSADO EN 25	15,90	397,50	SANS CHANGEMENT	
C.L.E. ROUGE ROBUSTO 50x5 EN 25	12,90	322,50	SANS CHANGEMENT	
C.L.E. ROUGE TORO GORDO 60x6 EN 25	15,90	397,50	SANS CHANGEMENT	
CAO AMAZON BASIN AGED TORO EN 18	18,00	324,00	SANS CHANGEMENT	
CAO HOMMAGE TO NICARAGUA GRAN TORO EN 10	15,50	155,00	SANS CHANGEMENT	
CAO HOMMAGE TO PILON TORO EN 20	15,00	300,00	SANS CHANGEMENT	
CAO VISION CHURCHILL EN 20	21,00	420,00	SANS CHANGEMENT	
COHIBA 55 ANIVERSARIO ED LIMITEE 2021 EN 10	150,00	1 500,00	300,00	3 000,00
COHIBA AMBAR EN 10	83,00	830,00	SANS CHANGEMENT	
COHIBA AMBAR TUBOS EN 15 (5 étuis de 3)	87,00	1 305,00	SANS CHANGEMENT	
COHIBA BEHIKE 52 EN 10	120,00	1 200,00	SANS CHANGEMENT	
COHIBA BEHIKE 54 EN 10	150,00	1 500,00	SANS CHANGEMENT	
COHIBA BEHIKE 56 EN 10	165,00	1 650,00	SANS CHANGEMENT	
COHIBA CORONAS ESPECIALES EN 25	53,00	1 325,00	SANS CHANGEMENT	
COHIBA CORONAS ESPECIALES EN 25 (5 étuis de 5)	53,00	1 325,00	SANS CHANGEMENT	
COHIBA ESPLENDIDOS EN 15 (5 étuis de 3)	93,00	1 395,00	SANS CHANGEMENT	
COHIBA ESPLENDIDOS EN 25	93,00	2 325,00	SANS CHANGEMENT	
COHIBA EXQUISITOS EN 25	34,00	850,00	SANS CHANGEMENT	
COHIBA EXQUISITOS EN 25 (5 étuis de 5)	34,00	850,00	SANS CHANGEMENT	
COHIBA GENIOS EN 10	85,00	850,00	SANS CHANGEMENT	
COHIBA GENIOS EN 25	85,00	2 125,00	SANS CHANGEMENT	
COHIBA LANCEROS EN 25	69,00	1 725,00	SANS CHANGEMENT	
COHIBA MAGICOS EN 10	75,00	750,00	SANS CHANGEMENT	
COHIBA MAGICOS EN 25	75,00	1 875,00	SANS CHANGEMENT	
COHIBA MAJESTUOSOS 1966-2016 COFFRET EN 20	500,00	10 000,00	SANS CHANGEMENT	
COHIBA MEDIO SIGLO EN 25	55,00	1 375,00	SANS CHANGEMENT	
COHIBA MEDIO SIGLO TUBOS EN 15 (5 étuis de 3)	60,00	900,00	SANS CHANGEMENT	
COHIBA NOVEDOSOS CDH HS EN 25		3 500,00	SANS CHANGEMENT	
COHIBA PANETELAS EN 25	28,00	700,00	SANS CHANGEMENT	
COHIBA PANETELAS EN 25 (5 étuis de 5)	28,00	700,00	SANS CHANGEMENT	
COHIBA PIRAMIDES EXTRA EN 10	90,00	900,00	SANS CHANGEMENT	
COHIBA PIRAMIDES EXTRA TUBOS EN 15 (5 étuis de 3)	98,00	1 470,00	SANS CHANGEMENT	
COHIBA ROBUSTOS EN 15 (5 étuis de 3)	65,00	975,00	SANS CHANGEMENT	
COHIBA ROBUSTOS EN 25	65,00	1 625,00	SANS CHANGEMENT	
COHIBA ROBUSTOS RESERVA COSECHA 2014 EN 20		8 000,00	SANS CHANGEMENT	
COHIBA ROBUSTOS TUBOS EN 15 (5 étuis de 3)	78,00	1 170,00	SANS CHANGEMENT	

DÉSIGNATION DES PRODUITS	PRIX DE VENTE EN PRINCIPAUTE			
	Ancien prix de vente au consommateur		Prix de vente au 1 ^{er} janvier 2023	
	en Euros			
Fournisseur : Régie Monégasque des Tabacs 47, avenue de Grande-Bretagne 98000 Monaco	Unité	Cond.	Unité	Cond.
COHIBA SECRETOS EN 10	35,00	350,00	SANS CHANGEMENT	
COHIBA SECRETOS EN 25	35,00	875,00	SANS CHANGEMENT	
COHIBA SIGLO I EN 25	30,00	750,00	SANS CHANGEMENT	
COHIBA SIGLO I EN 25 (5 étuis de 5)	30,00	750,00	SANS CHANGEMENT	
COHIBA SIGLO I TUBOS EN 15 (5 étuis de 3)	33,00	495,00	SANS CHANGEMENT	
COHIBA SIGLO II EN 25	35,00	875,00	SANS CHANGEMENT	
COHIBA SIGLO II EN 25 (5 étuis de 5)	35,00	875,00	SANS CHANGEMENT	
COHIBA SIGLO II TUBOS EN 15 (5 étuis de 3)	39,00	585,00	SANS CHANGEMENT	
COHIBA SIGLO III EN 25	47,00	1 175,00	SANS CHANGEMENT	
COHIBA SIGLO III EN 25 (5 étuis de 5)	47,00	1 175,00	SANS CHANGEMENT	
COHIBA SIGLO III TUBOS EN 15 (5 étuis de 3)	58,00	870,00	SANS CHANGEMENT	
COHIBA SIGLO IV EN 25	57,00	1 425,00	SANS CHANGEMENT	
COHIBA SIGLO IV EN 25 (5 étuis de 5)	57,00	1 425,00	SANS CHANGEMENT	
COHIBA SIGLO IV TUBOS EN 15 (5 étuis de 3)	67,00	1 005,00	SANS CHANGEMENT	
COHIBA SIGLO V EN 25	71,00	1 775,00	SANS CHANGEMENT	
COHIBA SIGLO V TUBOS EN 15 (5 étuis de 3)	80,00	1 200,00	SANS CHANGEMENT	
COHIBA SIGLO VI EN 10	79,00	790,00	SANS CHANGEMENT	
COHIBA SIGLO VI EN 25	79,00	1 975,00	SANS CHANGEMENT	
COHIBA SIGLO VI TUBOS EN 15 (5 étuis de 3)	86,00	1 290,00	SANS CHANGEMENT	
COHIBA TALISMAN EDITION LIMITEE EN 10	400,00	4 000,00	SANS CHANGEMENT	
CUABA BRITANICAS EXTRAS TUBOS EN 10	17,60	176,00	SANS CHANGEMENT	
CUABA DISTINGUIDOS EN 10	19,20	192,00	SANS CHANGEMENT	
CUABA DIVINOS EN 25	9,70	242,50	SANS CHANGEMENT	
CUABA EXCLUSIVOS EN 25	14,50	362,50	SANS CHANGEMENT	
CUABA SALOMON EN 10	25,50	255,00	SANS CHANGEMENT	
CUABA TRADICIONALES EN 25	11,60	290,00	SANS CHANGEMENT	
CUMPAY N° 15 EN 20	11,80	236,00	13,80	276,00
CUMPAY ROBUSTO EN 20	10,60	212,00	12,60	252,00
CUMPAY VOLCAN EN 20	13,90	278,00	15,90	318,00
CUMPAY COFFRET EN 4	NOUVEAU PRODUIT			55,00
DAVIDOFF 50 L.E. DIADEMAS FINAS AMERICAN EN 10	70,00	700,00	SANS CHANGEMENT	
DAVIDOFF 50 L.E. DIADEMAS FINAS ASIAN EN 10	70,00	700,00	SANS CHANGEMENT	
DAVIDOFF 50 L.E. DIADEMAS FINAS EUROPEAN EN 10	70,00	700,00	SANS CHANGEMENT	
DAVIDOFF 50 L.E. DIADEMAS FINAS ORIENTAL EN 10	70,00	700,00	SANS CHANGEMENT	
DAVIDOFF ANIVERSARIO DOUBLE R EN 25	40,00	1 000,00	SANS CHANGEMENT	
DAVIDOFF ANIVERSARIO ENTREACTO EN 20	12,00	240,00	15,00	300,00
DAVIDOFF ANIVERSARIO N° 3 EN 10	29,50	295,00	SANS CHANGEMENT	
DAVIDOFF ANIVERSARIO SHORT PERFECTO EN 25	18,00	450,00	24,00	600,00
DAVIDOFF ANIVERSARIO SPECIAL R EN 25	22,00	550,00	26,00	650,00
DAVIDOFF DISCOVERY L.E 2022 EN 12	39,00	468,00	SANS CHANGEMENT	
DAVIDOFF DOMINICANA ROBUSTO EN 10	31,00	310,00	SANS CHANGEMENT	

DÉSIGNATION DES PRODUITS	PRIX DE VENTE EN PRINCIPAUTE			
	Ancien prix de vente au consommateur		Prix de vente au 1 ^{er} janvier 2023	
Fournisseur : Régie Monégasque des Tabacs 47, avenue de Grande-Bretagne 98000 Monaco	en Euros			
	Unité	Cond.	Unité	Cond.
DAVIDOFF DOMINICANA SHORT ROBUSTO EN 10	27,00	270,00	SANS CHANGEMENT	
DAVIDOFF DOMINICANA TORO EN 10	37,00	370,00	SANS CHANGEMENT	
DAVIDOFF ESCURIO GRAN TORO EN 12	27,50	330,00	SANS CHANGEMENT	
DAVIDOFF ESCURIO PETIT ROBUSTO EN 14	16,50	231,00	SANS CHANGEMENT	
DAVIDOFF GC N° 2 EN 25	19,00	475,00	21,50	537,50
DAVIDOFF GC N° 3 EN 25	17,50	437,50	19,50	487,50
DAVIDOFF GC N° 5 EN 25	13,50	337,50	14,50	362,50
DAVIDOFF MASTER SELECTION EDITION 2012 EN 10	43,00	430,00	SANS CHANGEMENT	
DAVIDOFF MASTER SELECTION EDITION 2014 EN 10	43,00	430,00	SANS CHANGEMENT	
DAVIDOFF MASTERPIECE YEAR OF THE RABBIT EN 88	120,00	10 560,00	SANS CHANGEMENT	
DAVIDOFF MASTERPIECE YEAR OF THE TIGER EN 88	NOUVEAU PRODUIT		85,00	7 480,00
DAVIDOFF MILLENIUM ROBUSTO EN 25	NOUVEAU PRODUIT		28,00	700,00
DAVIDOFF MILLENIUM TORO EN 10	NOUVEAU PRODUIT		33,00	330,00
DAVIDOFF NICARAGUA ROBUSTO EN 12	23,00	276,00	SANS CHANGEMENT	
DAVIDOFF NICARAGUA SHORT CORONA EN 14	16,50	231,00	SANS CHANGEMENT	
DAVIDOFF NICARAGUA TORO EN 12	28,00	336,00	SANS CHANGEMENT	
DAVIDOFF ORO BLANCO EN COFFRET DE 1		500,00		560,00
DAVIDOFF ORO BLANCO EN COFFRET DE 10		5 000,00		5 600,00
DAVIDOFF PRIMEROS EN 30 (5 étuis de 6)	7,50	225,00	SANS CHANGEMENT	
DAVIDOFF ROBUSTO INTENSO LE 2020 EN 10	39,00	390,00	SANS CHANGEMENT	
DAVIDOFF ROYAL RELEASE ROBUSTO EN 10	100,00	1 000,00	110,00	1 100,00
DAVIDOFF SERIES 702 ANIVERSARIO ENTREACTO EN 20	15,00	300,00		RETRAIT
DAVIDOFF SERIES 702 SIGNATURE 2000 EN 25	30,00	750,00	SANS CHANGEMENT	
DAVIDOFF SIGNATURE 1000 EN 25	13,50	337,50	SANS CHANGEMENT	
DAVIDOFF SIGNATURE 2000 EN 25	17,00	425,00	SANS CHANGEMENT	
DAVIDOFF SIGNATURE 2000 TUBOS EN 20	17,50	350,00	18,00	360,00
DAVIDOFF SIGNATURE N° 2 EN 10	21,00	210,00	SANS CHANGEMENT	
DAVIDOFF SIGNATURE N° 2 TUBOS EN 20 (5 étuis de 4)	21,50	430,00		RETRAIT
DAVIDOFF WSC ARISTOCRAT CHURCHILL EN 20	29,00	580,00	SANS CHANGEMENT	
DAVIDOFF WSC ARTIST PETIT CORONA EN 20	16,50	330,00	SANS CHANGEMENT	
DAVIDOFF WSC LATE HOUR CHURCHILL EN 20	30,00	600,00	32,00	640,00
DAVIDOFF WSC LATE HOUR ROBUSTO EN 20	25,00	500,00	29,50	590,00
DAVIDOFF WSC LATE HOUR TORO EN 20	NOUVEAU PRODUIT		34,00	680,00
DAVIDOFF WSC STATEMAN ROBUSTO EN 20	23,50	470,00	26,00	520,00
DAVIDOFF WSC THE RACONTEUR PETIT PANETELA EN 25 (5 étuis de 5)	10,00	250,00	SANS CHANGEMENT	
DAVIDOFF WSC TORO EN 20	30,00	600,00	SANS CHANGEMENT	
DAVIDOFF YEAR OF THE RABBIT 2023 EN 10	65,00	650,00	SANS CHANGEMENT	
DAVIDOFF YEAR OF THE RABBIT 2023 EN 24	120,00	2 880,00	SANS CHANGEMENT	
DIPLOMATICOS N° 2 EN 25	15,60	390,00	SANS CHANGEMENT	
EL SEPTIMO BOMBA EN 10	63,00	630,00	SANS CHANGEMENT	

DÉSIGNATION DES PRODUITS	PRIX DE VENTE EN PRINCIPAUTÉ			
	Ancien prix de vente au consommateur		Prix de vente au 1 ^{er} janvier 2023	
	en Euros			
Fournisseur : Régie Monégasque des Tabacs 47, avenue de Grande-Bretagne 98000 Monaco	Unité	Cond.	Unité	Cond.
EL SEPTIMO BULLET BLACK DIAMOND EN 25	23,00	575,00	SANS CHANGEMENT	
EL SEPTIMO DOUBLE SHOT WHITE DIAMOND EN 25	37,20	930,00	SANS CHANGEMENT	
EL SEPTIMO EXCEPCION ESMERALDA EN 25	48,00	1 200,00	SANS CHANGEMENT	
EL SEPTIMO GILGAMESH SABLE SHAMASH EN 25	19,00	475,00	SANS CHANGEMENT	
EL SEPTIMO SHORT DREAM TOPAZE EN 25	27,40	685,00	SANS CHANGEMENT	
FLOR DE OLIVA COJORO ROBUSTO FAGOT DE 25	4,00	100,00	4,20	105,00
FLOR DE OLIVA COJORO TORO FAGOT DE 25	4,20	105,00	4,40	110,00
FLOR DE SELVA DOBLE CORONA EN 25	16,50	412,50	17,50	437,50
FLOR DE SELVA OF THE YEAR 2023 EN 10	19,50	195,00		RETRAIT
FLOR DE SELVA ROBUSTO EN 25	12,00	300,00	13,00	325,00
FLOR DE SELVA SIESTA EN 20	9,70	194,00	10,70	214,00
FLOR DE SELVA TEMPO EN 20	15,00	300,00	16,00	320,00
FONSECA COSACOS EN 25	7,40	185,00	SANS CHANGEMENT	
FONSECA DELICIAS EN 25	5,00	125,00	SANS CHANGEMENT	
FONSECA N° 1 EN 25	9,90	247,50	SANS CHANGEMENT	
H. UPMANN CONNOISSEUR N° 1 EN 25	15,20	380,00	SANS CHANGEMENT	
H. UPMANN CONNOISSIEUR A CDH HS EN 25	21,30	532,50	SANS CHANGEMENT	
H. UPMANN CONNOISSIEUR B CDH HS EN 25	27,90	697,50	SANS CHANGEMENT	
H. UPMANN CONNOISSIEUR N° 2 EN 25	17,50	437,50	SANS CHANGEMENT	
H. UPMANN CORONAS JUNIOR TUBOS EN 25	7,30	182,50	SANS CHANGEMENT	
H. UPMANN CORONAS MAJOR TUBOS EN 25	9,50	237,50	SANS CHANGEMENT	
H. UPMANN EPICURES EN 25	6,10	152,50	SANS CHANGEMENT	
H. UPMANN HALF CORONA EN 25	7,00	175,00	SANS CHANGEMENT	
H. UPMANN MAGNUM 46 EN 25	18,00	450,00	SANS CHANGEMENT	
H. UPMANN MAGNUM 46 TUBOS EN 15 (5 étuis de 3)	20,60	309,00	SANS CHANGEMENT	
H. UPMANN MAGNUM 50 EN 10	21,30	213,00	SANS CHANGEMENT	
H. UPMANN MAGNUM 50 EN 25	21,30	532,50	SANS CHANGEMENT	
H. UPMANN MAGNUM 50 TUBOS EN 15 (5 étuis de 3)	23,60	354,00	SANS CHANGEMENT	
H. UPMANN MAGNUM 52 YEAR OF THE TIGER EN 18	73,50	1 323,00	SANS CHANGEMENT	
H. UPMANN MAGNUM 54 EN 10	17,90	179,00	SANS CHANGEMENT	
H. UPMANN MAGNUM 54 EN 25	17,90	447,50	SANS CHANGEMENT	
H. UPMANN MAGNUM 54 TUBOS EN 15 (5 étuis de 3)	20,90	313,50	SANS CHANGEMENT	
H. UPMANN MAJESTIC EN 25	6,70	167,50	SANS CHANGEMENT	
H. UPMANN N° 2 EN 25	18,90	472,50	SANS CHANGEMENT	
H. UPMANN REGALIAS EN 25	6,60	165,00	SANS CHANGEMENT	
H. UPMANN SIR WINSTON EN 25	30,50	762,50	SANS CHANGEMENT	
HEDON GRAND ROBUSTO EN 10	33,00	330,00	SANS CHANGEMENT	
HEDON SHORT EN 10	21,00	210,00	SANS CHANGEMENT	
HOYO DE MONTERREY CORONATION TUBOS EN 25	8,70	217,50	SANS CHANGEMENT	
HOYO DE MONTERREY DOUBLE CORONAS EN 25	27,10	677,50	SANS CHANGEMENT	
HOYO DE MONTERREY DOUBLE CORONAS EN 50	27,10	1 355,00	SANS CHANGEMENT	

DÉSIGNATION DES PRODUITS	PRIX DE VENTE EN PRINCIPAUTÉ			
	Ancien prix de vente au consommateur		Prix de vente au 1 ^{er} janvier 2023	
Fournisseur : Régie Monégasque des Tabacs 47, avenue de Grande-Bretagne 98000 Monaco	en Euros			
	Unité	Cond.	Unité	Cond.
HOYO DE MONTERREY DOUBLE CORONAS GRAN RESERVA COSECHA 2013/2019 EN 15		1 665,00	SANS CHANGEMENT	
HOYO DE MONTERREY EPICURE ESPECIAL EN 10	18,80	188,00	SANS CHANGEMENT	
HOYO DE MONTERREY EPICURE ESPECIAL EN 25	18,80	470,00	SANS CHANGEMENT	
HOYO DE MONTERREY EPICURE ESPECIAL TUBOS EN 15 (5 étuis de 3)	20,70	310,50	SANS CHANGEMENT	
HOYO DE MONTERREY EPICURE N° 1 EN 25	17,90	447,50	SANS CHANGEMENT	
HOYO DE MONTERREY EPICURE N° 1 TUBOS EN 15 (5 étuis de 3)	19,60	294,00	SANS CHANGEMENT	
HOYO DE MONTERREY EPICURE N° 2 EN 15 (5 étuis de 3)	17,00	255,00	SANS CHANGEMENT	
HOYO DE MONTERREY EPICURE N° 2 EN 25	17,00	425,00	SANS CHANGEMENT	
HOYO DE MONTERREY EPICURE N° 2 EN 50	17,00	850,00	SANS CHANGEMENT	
HOYO DE MONTERREY EPICURE N° 2 TUBOS EN 15 (5 étuis de 3)	19,70	295,50	SANS CHANGEMENT	
HOYO DE MONTERREY EPICURE N° 3 EN 10	19,50	195,00	SANS CHANGEMENT	
HOYO DE MONTERREY EPICURE N° 3 EN 25	19,50	487,50	SANS CHANGEMENT	
HOYO DE MONTERREY EPICURE N° 3 TUBOS EN 15 (5 étuis de 3)	21,00	315,00	SANS CHANGEMENT	
HOYO DE MONTERREY HOYO DE SAN JUAN EN 10	22,00	220,00	SANS CHANGEMENT	
HOYO DE MONTERREY HOYO DE SAN JUAN EN 25	22,00	550,00	SANS CHANGEMENT	
HOYO DE MONTERREY HOYO DE SAN JUAN TUBOS EN 15 (5 étuis de 3)	24,80	372,00	SANS CHANGEMENT	
HOYO DE MONTERREY LE HOYO DU DEPUTE EN 25	9,30	232,50	SANS CHANGEMENT	
HOYO DE MONTERREY LE HOYO DU MAIRE EN 25	7,50	187,50	SANS CHANGEMENT	
HOYO DE MONTERREY PALMAS EXTRA EN 25	7,00	175,00	SANS CHANGEMENT	
HOYO DE MONTERREY PETIT ROBUSTOS EN 15 (5 étuis de 3)	13,50	202,50	SANS CHANGEMENT	
HOYO DE MONTERREY PETIT ROBUSTOS EN 25	13,50	337,50	SANS CHANGEMENT	
HOYO DE MONTERREY RIO SECO EN 10	23,50	235,00	SANS CHANGEMENT	
HOYO DE MONTERREY RIO SECO EN 25	23,50	587,50	SANS CHANGEMENT	
HOYO DE MONTERREY RIO SECO TUBOS EN 15 (5 étuis de 3)	25,50	382,50	SANS CHANGEMENT	
JOSE L. PIEDRA BREVAS EN 12	3,40	40,80	SANS CHANGEMENT	
JOSE L. PIEDRA BREVAS EN 25	3,40	85,00	SANS CHANGEMENT	
JOSE L. PIEDRA BREVAS EN 25 (5 étuis de 5)	3,40	85,00	SANS CHANGEMENT	
JOSE L. PIEDRA CAZADORES EN 12	3,20	38,40	SANS CHANGEMENT	
JOSE L. PIEDRA CAZADORES EN 25	3,20	80,00	SANS CHANGEMENT	
JOSE L. PIEDRA CAZADORES EN 25 (5 étuis de 5)	3,20	80,00	SANS CHANGEMENT	
JOSE L. PIEDRA CONSERVAS EN 12	3,50	42,00	SANS CHANGEMENT	
JOSE L. PIEDRA PETIT CABALLEROS EN 12	3,40	40,80	SANS CHANGEMENT	
JOSE L. PIEDRA PETIT CABALLEROS EN 15 (5 étuis de 3)	3,40	51,00	SANS CHANGEMENT	
JOSE L. PIEDRA PETIT CAZADORES EN 12	2,50	30,00	SANS CHANGEMENT	
JOSE L. PIEDRA PETIT CAZADORES EN 25	2,50	62,50	SANS CHANGEMENT	
JOSE L. PIEDRA PETIT CAZADORES EN 25 (5 étuis de 5)	2,50	62,50	SANS CHANGEMENT	
JUAN LOPEZ SELECCION N° 1 EN 25	14,70	367,50	SANS CHANGEMENT	
JUAN LOPEZ SELECCION N° 2 EN 25	14,50	362,50	SANS CHANGEMENT	

DÉSIGNATION DES PRODUITS	PRIX DE VENTE EN PRINCIPAUTÉ			
	Ancien prix de vente au consommateur		Prix de vente au 1 ^{er} janvier 2023	
Fournisseur : Régie Monégasque des Tabacs 47, avenue de Grande-Bretagne 98000 Monaco	en Euros			
	Unité	Cond.	Unité	Cond.
LA ESTANCIA EDICION EXCLUSIVA N° 52 EN 10	32,00	320,00	SANS CHANGEMENT	
LA ESTANCIA EDICION EXCLUSIVA N° 56 EN 10	37,00	370,00	SANS CHANGEMENT	
LA ESTANCIA EDICION EXCLUSIVA N° 60 EN 10	42,00	420,00	SANS CHANGEMENT	
LA GLORIA CUBANA MEDAILLE D'OR N° 4 EN 25	9,80	245,00	SANS CHANGEMENT	
LA GLORIA CUBANA TURQUINOS EN 10	16,20	162,00	SANS CHANGEMENT	
LIGA PRIVADA BELICOSO EN 24	22,60	542,40	23,50	564,00
LIGA PRIVADA ROBUSTO OSCURO EN 24	20,50	492,00	21,50	516,00
LIGA PRIVADA TORO OSCURO EN 24	22,00	528,00	23,00	552,00
LIGA PRIVADA UNICO SERIE BAUHAUS SHORT ROBUSTO EN 12	21,50	258,00	SANS CHANGEMENT	
MEERAPFEL CIGAR RICHARD CHURCHILL EN 10	70,00	700,00	SANS CHANGEMENT	
MEERAPFEL CIGAR RICHARD CORONA GORDA EN 10	55,00	550,00	SANS CHANGEMENT	
MEERAPFEL CIGAR RICHARD DOUBLE ROBUSTO EN 10	120,00	1 200,00	SANS CHANGEMENT	
MEERAPFEL CIGAR RICHARD LANCERO EN 10	90,00	900,00	SANS CHANGEMENT	
MEERAPFEL CIGAR RICHARD LONSDALES EN 10	65,00	650,00	SANS CHANGEMENT	
MEERAPFEL CIGAR RICHARD PYRAMID EN 10	80,00	800,00	SANS CHANGEMENT	
MEERAPFEL CIGAR RICHARD ROBUSTO EN 10	60,00	600,00	SANS CHANGEMENT	
MONTECRISTO 80 ANIVERSARIO EN 20	200,00	4 000,00	SANS CHANGEMENT	
MONTECRISTO A EN 5	62,10	310,50	SANS CHANGEMENT	
MONTECRISTO DOUBLE EDMUNDO EN 10	26,40	264,00	SANS CHANGEMENT	
MONTECRISTO DOUBLE EDMUNDO EN 15 (5 étuis de 3)	26,40	396,00	SANS CHANGEMENT	
MONTECRISTO DOUBLE EDMUNDO EN 25	26,40	660,00	SANS CHANGEMENT	
MONTECRISTO DUMAS EN 20	45,00	900,00	SANS CHANGEMENT	
MONTECRISTO EAGLE EN 20	24,70	494,00	SANS CHANGEMENT	
MONTECRISTO EAGLE TUBOS EN 15 (5 étuis de 3)	26,70	400,50	SANS CHANGEMENT	
MONTECRISTO EDMUNDO EN 15 (5 étuis de 3)	23,50	352,50	SANS CHANGEMENT	
MONTECRISTO EDMUNDO EN 25	23,50	587,50	SANS CHANGEMENT	
MONTECRISTO EDMUNDO TUBOS EN 15 (5 étuis de 3)	24,90	373,50	SANS CHANGEMENT	
MONTECRISTO ESPECIAL EN 25	24,90	622,50	SANS CHANGEMENT	
MONTECRISTO ESPECIAL N° 2 EN 25	18,00	450,00	SANS CHANGEMENT	
MONTECRISTO JOYITAS EN 25	9,30	232,50	SANS CHANGEMENT	
MONTECRISTO JOYITAS EN 25 (5 étuis de 5)	9,30	232,50	SANS CHANGEMENT	
MONTECRISTO JUNIOR EN 20	10,90	218,00	SANS CHANGEMENT	
MONTECRISTO JUNIOR TUBOS EN 15 (5 étuis de 3)	13,10	196,50	SANS CHANGEMENT	
MONTECRISTO LEYENDA EN 20	65,00	1 300,00	SANS CHANGEMENT	
MONTECRISTO MALTES EN 20	56,00	1 120,00	SANS CHANGEMENT	
MONTECRISTO MASTER EN 20	19,00	380,00	SANS CHANGEMENT	
MONTECRISTO MASTER TUBOS EN 15 (5 étuis de 3)	21,40	321,00	SANS CHANGEMENT	
MONTECRISTO MEDIA CORONA EN 25	9,50	237,50	SANS CHANGEMENT	
MONTECRISTO N° 1 EN 25	19,20	480,00	SANS CHANGEMENT	
MONTECRISTO N° 2 EN 10	23,10	231,00	SANS CHANGEMENT	
MONTECRISTO N° 2 EN 15 (5 étuis de 3)	23,10	346,50	SANS CHANGEMENT	

DÉSIGNATION DES PRODUITS	PRIX DE VENTE EN PRINCIPAUTÉ			
	Ancien prix de vente au consommateur		Prix de vente au 1 ^{er} janvier 2023	
Fournisseur : Régie Monégasque des Tabacs 47, avenue de Grande-Bretagne 98000 Monaco	en Euros			
	Unité	Cond.	Unité	Cond.
MONTECRISTO N° 2 EN 25	23,10	577,50	SANS CHANGEMENT	
MONTECRISTO N° 3 EN 25	17,10	427,50	SANS CHANGEMENT	
MONTECRISTO N° 3 EN 25 (5 étuis de 5)	17,10	427,50	SANS CHANGEMENT	
MONTECRISTO N° 4 EN 10	13,30	133,00	SANS CHANGEMENT	
MONTECRISTO N° 4 EN 15 (5 étuis de 3)	13,30	199,50	SANS CHANGEMENT	
MONTECRISTO N° 4 EN 25	13,30	332,50	SANS CHANGEMENT	
MONTECRISTO N° 4 EN 25 (5 étuis de 5)	13,30	332,50	SANS CHANGEMENT	
MONTECRISTO N° 5 EN 10	11,30	113,00	SANS CHANGEMENT	
MONTECRISTO N° 5 EN 25	11,30	282,50	SANS CHANGEMENT	
MONTECRISTO N° 5 EN 25 (5 étuis de 5)	11,30	282,50	SANS CHANGEMENT	
MONTECRISTO PETIT EDMUNDO EN 10	17,00	170,00	SANS CHANGEMENT	
MONTECRISTO PETIT EDMUNDO EN 25	17,00	425,00	SANS CHANGEMENT	
MONTECRISTO PETIT EDMUNDO TUBOS EN 15 (5 étuis de 3)	19,00	285,00	SANS CHANGEMENT	
MONTECRISTO PETIT N° 2 EN 10	17,10	171,00	SANS CHANGEMENT	
MONTECRISTO PETIT N° 2 EN 15 (5 étuis de 3)	17,10	256,50	SANS CHANGEMENT	
MONTECRISTO PETIT N° 2 EN 25	17,10	427,50	SANS CHANGEMENT	
MONTECRISTO PETIT N° 2 TUBOS EN 15 (5 étuis de 3)	19,00	285,00	SANS CHANGEMENT	
MONTECRISTO PETIT TUBOS EN 15 (5 étuis de 3)	15,80	237,00	SANS CHANGEMENT	
MONTECRISTO PETIT TUBOS EN 25	15,80	395,00	SANS CHANGEMENT	
MONTECRISTO PETIT TUBOS EN 25 (5 étuis de 5)	15,80	395,00	SANS CHANGEMENT	
MONTECRISTO REGATA EN 20	16,30	326,00	SANS CHANGEMENT	
MONTECRISTO REGATA TUBOS EN 15 (5 étuis de 3)	18,30	274,50	SANS CHANGEMENT	
MONTECRISTO SLAM EN 20	25,00	500,00	SANS CHANGEMENT	
MONTECRISTO SLAM TUBOS EN 15 (5 étuis de 3)	27,00	405,00	SANS CHANGEMENT	
MONTECRISTO SUPREMOS Ed. Limitée 2019 EN 25	29,90	747,50	SANS CHANGEMENT	
MONTECRISTO WIDE EDMUNDO EN 10	25,00	250,00	SANS CHANGEMENT	
MONTECRISTO WIDE EDMUNDO EN 25	25,00	625,00	SANS CHANGEMENT	
MONTECRISTO WIDE EDMUNDO TUBOS EN 15 (5 étuis de 3)	28,50	427,50	SANS CHANGEMENT	
OLIVA SERIE G DOUBLE ROBUSTO EN 25	6,00	150,00	6,50	162,50
OLIVA SERIE G SPECIAL G EN 25	5,50	137,50	5,90	147,50
OLIVA SERIE G TORO EN 25	7,00	175,00	7,50	187,50
OLIVA SERIE V DOUBLE ROBUSTO EN 24	12,50	300,00	13,00	312,00
OLIVA SERIE V DOUBLE TORO EN 24	14,50	348,00	15,00	360,00
OLIVA SERIE V LANCERO EN 24	12,50	300,00	13,00	312,00
OLIVA SERIE V MELANIO 2020 TORO GRANDE EN 10	20,00	200,00	SANS CHANGEMENT	
OLIVA SERIE V MELANIO FIGURADO EN 10	23,00	230,00	23,50	235,00
OLIVA SERIE V MELANIO ROBUSTO EN 10	18,50	185,00	19,00	190,00
PARTAGAS 8/9/8 BOITE VERNIE EN 25	21,00	525,00	SANS CHANGEMENT	
PARTAGAS ARISTOCRATS EN 25	6,60	165,00	SANS CHANGEMENT	
PARTAGAS CORONAS JUNIOR TUBOS EN 25	8,20	205,00	SANS CHANGEMENT	
PARTAGAS CORONAS SENIOR TUBOS EN 25	9,50	237,50	SANS CHANGEMENT	

DÉSIGNATION DES PRODUITS	PRIX DE VENTE EN PRINCIPAUTÉ			
	Ancien prix de vente au consommateur		Prix de vente au 1 ^{er} janvier 2023	
Fournisseur : Régie Monégasque des Tabacs 47, avenue de Grande-Bretagne 98000 Monaco	en Euros			
	Unité	Cond.	Unité	Cond.
PARTAGAS CULEBRAS EN 9 (3 torsades de 3)	17,80	160,20	SANS CHANGEMENT	
PARTAGAS DE LUXE TUBOS EN 25	10,00	250,00	SANS CHANGEMENT	
PARTAGAS HABANEROS EN 25	6,20	155,00	SANS CHANGEMENT	
PARTAGAS LEGADO ED. LIMITEE 2020 EN 25	35,00	875,00	SANS CHANGEMENT	
PARTAGAS LUSITANIAS EN 10	28,10	281,00	SANS CHANGEMENT	
PARTAGAS LUSITANIAS EN 25	28,10	702,50	SANS CHANGEMENT	
PARTAGAS LUSITANIAS EN 50	28,10	1 405,00	SANS CHANGEMENT	
PARTAGAS MADURO N° 1 EN 25	19,80	495,00	SANS CHANGEMENT	
PARTAGAS MADURO N° 2 EN 25	20,40	510,00	SANS CHANGEMENT	
PARTAGAS MADURO N° 3 EN 25	21,60	540,00	SANS CHANGEMENT	
PARTAGAS MILLE FLEURS EN 10	6,50	65,00	SANS CHANGEMENT	
PARTAGAS MILLE FLEURS EN 25	6,50	162,50	SANS CHANGEMENT	
PARTAGAS MILLE FLEURS EN 25 (5 étuis de 5)	6,50	162,50	SANS CHANGEMENT	
PARTAGAS PETIT CORONAS ESPECIALES EN 25	7,20	180,00	SANS CHANGEMENT	
PARTAGAS PRESIDENTES EN 25	15,50	387,50	SANS CHANGEMENT	
PARTAGAS SERIE D N° 4 EN 10	18,50	185,00	SANS CHANGEMENT	
PARTAGAS SERIE D N° 4 EN 25	18,50	462,50	SANS CHANGEMENT	
PARTAGAS SERIE D N° 4 TUBOS EN 15 (5 étuis de 3)	21,00	315,00	SANS CHANGEMENT	
PARTAGAS SERIE D N° 5 EN 10	16,50	165,00	SANS CHANGEMENT	
PARTAGAS SERIE D N° 5 EN 25	16,50	412,50	SANS CHANGEMENT	
PARTAGAS SERIE D N° 5 TUBOS EN 15 (5 étuis de 3)	19,00	285,00	SANS CHANGEMENT	
PARTAGAS SERIE D N° 6 EN 20	13,50	270,00	SANS CHANGEMENT	
PARTAGAS SERIE D N° 6 EN 25 (5 étuis de 5)	13,50	337,50	SANS CHANGEMENT	
PARTAGAS SERIE E N° 2 EN 25	23,20	580,00	SANS CHANGEMENT	
PARTAGAS SERIE E N° 2 EN 5	23,20	116,00	SANS CHANGEMENT	
PARTAGAS SERIE E N° 2 TUBOS EN 15 (5 étuis de 3)	25,70	385,50	SANS CHANGEMENT	
PARTAGAS SERIE P N° 2 EN 10	22,50	225,00	SANS CHANGEMENT	
PARTAGAS SERIE P N° 2 EN 25	22,50	562,50	SANS CHANGEMENT	
PARTAGAS SERIE P N° 2 TUBOS EN 15 (5 étuis de 3)	23,70	355,50	SANS CHANGEMENT	
PARTAGAS SHORTS EN 25	9,00	225,00	SANS CHANGEMENT	
PARTAGAS SHORTS EN 50	9,00	450,00	SANS CHANGEMENT	
PARTAGAS SUPER PARTAGAS EN 25	6,60	165,00	SANS CHANGEMENT	
PATORO VINTAGE ROBUSTO EN 25	32,00	800,00		RETRAIT
PATORO XO SALOMONES EN 10	48,00	480,00		RETRAIT
PLASENCIA ALMA DEL CAMPO ROBUSTO EN 10	20,50	205,00	22,50	225,00
PLASENCIA ALMA DEL CAMPO TORO GORDO EN 10	22,50	225,00	25,00	250,00
PLASENCIA ALMA FUERTE ROBUSTO EN 10	22,50	225,00	24,50	245,00
PLASENCIA ALMA FUERTE SALOMON EN 10	26,70	267,00	28,70	287,00
PLASENCIA ALMA FUERTE SIXTO II HEXAGONO EN 10	27,50	275,00	28,50	285,00
PLASENCIA COSECHA 146 ROBUSTO EN 20	16,50	330,00		RETRAIT
PLASENCIA COSECHA 146 TORO EN 20	18,50	370,00	20,30	406,00

DÉSIGNATION DES PRODUITS	PRIX DE VENTE EN PRINCIPAUTE			
	Ancien prix de vente au consommateur		Prix de vente au 1 ^{er} janvier 2023	
Fournisseur : Régie Monégasque des Tabacs 47, avenue de Grande-Bretagne 98000 Monaco	en Euros			
	Unité	Cond.	Unité	Cond.
PLASENCIA COSECHA 149 AZUACUALPA TORO EN 10	NOUVEAU PRODUIT		19,80	198,00
PLASENCIA COSECHA 149 LA VEGA ROBUSTO EN 10	NOUVEAU PRODUIT		17,90	179,00
PLASENCIA COSECHA 149 SANTA FE GORDO EN 10	NOUVEAU PRODUIT		16,50	165,00
PLASENCIA RESERVA ORGANICA CORONA EN 20	NOUVEAU PRODUIT		12,60	252,00
PLASENCIA RESERVA ORGANICA PIRAMIDE EN 20	NOUVEAU PRODUIT		17,80	356,00
POR LARRANAGA GALANES EN 10	11,60	116,00	SANS CHANGEMENT	
POR LARRANAGA MONTECARLO EN 25	6,50	162,50	SANS CHANGEMENT	
POR LARRANAGA PETIT CORONAS EN 50	8,80	440,00	SANS CHANGEMENT	
PUNCH CORONATION TUBOS EN 25	8,80	220,00	SANS CHANGEMENT	
PUNCH DOUBLE CORONAS EN 25	24,00	600,00	SANS CHANGEMENT	
PUNCH PETIT CORONATION TUBOS EN 25	8,30	207,50	SANS CHANGEMENT	
PUNCH PUNCH 48 CDH - HS EN 10	19,40	194,00	SANS CHANGEMENT	
PUNCH PUNCH EN 25	16,30	407,50	SANS CHANGEMENT	
PUNCH PUNCH TUBOS EN 10	18,40	184,00	SANS CHANGEMENT	
PUNCH SHORT DE PUNCH EN 10	13,60	136,00	SANS CHANGEMENT	
QUAI D'ORSAY CAPITOLIO EDITION REGIONALE EN 10	25,10	251,00	SANS CHANGEMENT	
QUAI D'ORSAY CLEMENCEAU EDITION REGIONALE 2020 EN 10	23,00	230,00	SANS CHANGEMENT	
QUAI D'ORSAY CORONA CLARO EN 25	13,30	332,50	SANS CHANGEMENT	
QUAI D'ORSAY N° 50 EN 10	12,90	129,00	SANS CHANGEMENT	
QUAI D'ORSAY N° 50 EN 25	12,90	322,50	SANS CHANGEMENT	
QUAI D'ORSAY N° 52 EN 10	19,10	191,00	SANS CHANGEMENT	
QUAI D'ORSAY N° 52 EN 25	19,10	477,50	SANS CHANGEMENT	
QUAI D'ORSAY N° 54 EN 10	17,50	175,00	SANS CHANGEMENT	
QUAI D'ORSAY N° 54 EN 25	17,50	437,50	SANS CHANGEMENT	
QUAI D'ORSAY SECRETO CUBANO 2016 EN 10	13,90	139,00	SANS CHANGEMENT	
QUAI D'ORSAY SENADORES EL 2019 EN 25	24,00	600,00	SANS CHANGEMENT	
QUINTERO BREVAS FAGOT EN 25	3,70	92,50	SANS CHANGEMENT	
QUINTERO FAVORITOS EN 25	5,10	127,50	SANS CHANGEMENT	
QUINTERO FAVORITOS EN 25 (5 étuis de 5)	5,10	127,50	SANS CHANGEMENT	
QUINTERO FAVORITOS TUBOS EN 15 (5 étuis de 3)	5,80	87,00	SANS CHANGEMENT	
QUINTERO LONDRES EXTRA EN 25	4,30	107,50	SANS CHANGEMENT	
QUINTERO NACIONALES EN 25	4,40	110,00	SANS CHANGEMENT	
QUINTERO PANETELAS EN 25	3,80	95,00	SANS CHANGEMENT	
QUINTERO PETIT QUINTEROS EN 25	3,20	80,00	SANS CHANGEMENT	
RAMON ALLONES ALLONES N° 2 Ed. Limitée 2019 EN 10	20,40	204,00	SANS CHANGEMENT	
RAMON ALLONES ALLONES N° 3 EN 10	17,40	174,00	SANS CHANGEMENT	
RAMON ALLONES GIGANTES EN 25	22,40	560,00	SANS CHANGEMENT	
RAMON ALLONES SMALL CLUB CORONAS EN 25	8,50	212,50	SANS CHANGEMENT	
RAMON ALLONES SPECIALLY SELECTED EN 25	15,30	382,50	SANS CHANGEMENT	
RAMON ALLONES SPECIALLY SELECTED EN 50	15,30	765,00	SANS CHANGEMENT	
REY DEL MUNDO CHOIX SUPREME EN 25	13,60	340,00	SANS CHANGEMENT	

DÉSIGNATION DES PRODUITS	PRIX DE VENTE EN PRINCIPAUTÉ			
	Ancien prix de vente au consommateur		Prix de vente au 1 ^{er} janvier 2023	
Fournisseur : Régie Monégasque des Tabacs 47, avenue de Grande-Bretagne 98000 Monaco	en Euros			
	Unité	Cond.	Unité	Cond.
REY DEL MUNDO DEMI TASSE EN 25	5,80	145,00	SANS CHANGEMENT	
REY DEL MUNDO L'EPOQUE EDITION REGIONALE 2020 EN 10	28,30	283,00	SANS CHANGEMENT	
ROMEO Y JULIETA BELICOSOS EN 25	18,80	470,00	SANS CHANGEMENT	
ROMEO Y JULIETA BELVEDERES EN 25	5,90	147,50	SANS CHANGEMENT	
ROMEO Y JULIETA CAZADORES EN 25	13,80	345,00	SANS CHANGEMENT	
ROMEO Y JULIETA CEDROS DE LUXE N° 2 EN 25	13,60	340,00	SANS CHANGEMENT	
ROMEO Y JULIETA CEDROS DE LUXE N° 3 EN 25	12,70	317,50	SANS CHANGEMENT	
ROMEO Y JULIETA CHURCHILLS EN 25	26,00	650,00	SANS CHANGEMENT	
ROMEO Y JULIETA CHURCHILLS TUBOS EN 10	27,30	273,00	SANS CHANGEMENT	
ROMEO Y JULIETA CHURCHILLS TUBOS EN 15 (5 étuis de 3)	27,30	409,50	SANS CHANGEMENT	
ROMEO Y JULIETA CHURCHILLS TUBOS EN 25	27,30	682,50	SANS CHANGEMENT	
ROMEO Y JULIETA CORONITAS EN CEDRO EN 25	6,70	167,50	SANS CHANGEMENT	
ROMEO Y JULIETA DIANAS EN 20	58,00	1 160,00	SANS CHANGEMENT	
ROMEO Y JULIETA EXHIBITION N° 4 EN 25	15,30	382,50	SANS CHANGEMENT	
ROMEO Y JULIETA HIDALGOS EN 20	53,00	1 060,00	SANS CHANGEMENT	
ROMEO Y JULIETA MARAVILLAS EN 8		624,00	SANS CHANGEMENT	
ROMEO Y JULIETA MILLE FLEURS EN 10	6,50	65,00	SANS CHANGEMENT	
ROMEO Y JULIETA MILLE FLEURS EN 25	6,50	162,50	SANS CHANGEMENT	
ROMEO Y JULIETA NOBLES EN 20	48,00	960,00	SANS CHANGEMENT	
ROMEO Y JULIETA PETIT CHURCHILLS EN 25	15,00	375,00	SANS CHANGEMENT	
ROMEO Y JULIETA PETIT CHURCHILLS TUBOS EN 15 (5 étuis de 3)	17,80	267,00	SANS CHANGEMENT	
ROMEO Y JULIETA PETIT CORONAS EN 25	11,10	277,50	SANS CHANGEMENT	
ROMEO Y JULIETA PETIT CORONAS EN 25 (5 étuis de 5)	11,10	277,50	SANS CHANGEMENT	
ROMEO Y JULIETA PETIT JULIETAS EN 25	6,30	157,50	SANS CHANGEMENT	
ROMEO Y JULIETA PETIT JULIETAS EN 25 (5 étuis de 5)	6,30	157,50	SANS CHANGEMENT	
ROMEO Y JULIETA PETIT ROYALES EN 25	10,80	270,00	SANS CHANGEMENT	
ROMEO Y JULIETA REGALIAS DE LONDRES EN 25	6,60	165,00	SANS CHANGEMENT	
ROMEO Y JULIETA ROMEO N° 1 TUBOS EN 10	9,50	95,00	SANS CHANGEMENT	
ROMEO Y JULIETA ROMEO N° 1 TUBOS EN 15 (5 étuis de 3)	9,50	142,50	SANS CHANGEMENT	
ROMEO Y JULIETA ROMEO N° 1 TUBOS EN 25	9,50	237,50	SANS CHANGEMENT	
ROMEO Y JULIETA ROMEO N° 2 TUBOS EN 10	8,90	89,00	SANS CHANGEMENT	
ROMEO Y JULIETA ROMEO N° 2 TUBOS EN 15 (5 étuis de 3)	8,90	133,50	SANS CHANGEMENT	
ROMEO Y JULIETA ROMEO N° 2 TUBOS EN 25	8,90	222,50	SANS CHANGEMENT	
ROMEO Y JULIETA ROMEO N° 2 TUBOS EN 50 (10 étuis de 5)	8,90	445,00	SANS CHANGEMENT	
ROMEO Y JULIETA ROMEO N° 3 TUBOS EN 10	8,50	85,00	SANS CHANGEMENT	
ROMEO Y JULIETA ROMEO N° 3 TUBOS EN 15 (5 étuis de 3)	8,50	127,50	SANS CHANGEMENT	
ROMEO Y JULIETA ROMEO N° 3 TUBOS EN 25	8,50	212,50	SANS CHANGEMENT	
ROMEO Y JULIETA SHORT CHURCHILLS EN 10	17,90	179,00	SANS CHANGEMENT	
ROMEO Y JULIETA SHORT CHURCHILLS EN 25	17,90	447,50	SANS CHANGEMENT	

DÉSIGNATION DES PRODUITS	PRIX DE VENTE EN PRINCIPAUTÉ			
	Ancien prix de vente au consommateur		Prix de vente au 1 ^{er} janvier 2023	
Fournisseur : Régie Monégasque des Tabacs 47, avenue de Grande-Bretagne 98000 Monaco	en Euros			
	Unité	Cond.	Unité	Cond.
ROMEO Y JULIETA SHORT CHURCHILLS TUBOS EN 15 (5 étuis de 3)	20,20	303,00	SANS CHANGEMENT	
ROMEO Y JULIETA SPORT LARGOS EN 25	5,80	145,00	SANS CHANGEMENT	
ROMEO Y JULIETA TACOS EDITION LIMITEE 2018 EN 25	180,00	4 500,00	SANS CHANGEMENT	
ROMEO Y JULIETA WIDE CHURCHILLS EN 10	20,00	200,00	SANS CHANGEMENT	
ROMEO Y JULIETA WIDE CHURCHILLS EN 25	20,00	500,00	SANS CHANGEMENT	
ROMEO Y JULIETA WIDE CHURCHILLS TUBOS EN 15 (5 étuis de 3)	21,00	315,00	SANS CHANGEMENT	
SAINT LUIS REY REGIOS EN 25	12,80	320,00	SANS CHANGEMENT	
SAN CRISTOBAL DE LA HABANA 1519 SCH EN 100	NOUVEAU PRODUIT			9 500,00
SAN CRISTOBAL DE LA HABANA EL PRINCIPE EN 25	9,00	225,00	SANS CHANGEMENT	
SAN CRISTOBAL DE LA HABANA LA FUERZA EN 25	18,00	450,00	SANS CHANGEMENT	
SAN CRISTOBAL DE LA HABANA LA PUNTA EN 25	17,60	440,00	SANS CHANGEMENT	
SAN CRISTOBAL DE LA HABANA PRADO CDH EN 10	17,10	171,00	SANS CHANGEMENT	
SANCHO PANZA BELICOSOS EN 25	17,00	425,00	SANS CHANGEMENT	
SANCHO PANZA NON PLUS EN 25	9,70	242,50	SANS CHANGEMENT	
SELECCION PETIT ROBUSTOS COFFRET EN 10		250,00	SANS CHANGEMENT	
SELECCION PIRAMIDES COFFRET EN 6		234,00	SANS CHANGEMENT	
SELECCION ROBUSTOS COFFRET EN 6		204,00	SANS CHANGEMENT	
TRINIDAD COLONIALES EN 24	44,00	1 056,00	SANS CHANGEMENT	
TRINIDAD ESMERALDA EN 12	61,00	732,00	SANS CHANGEMENT	
TRINIDAD FUNDADORES EN 24	78,00	1 872,00	SANS CHANGEMENT	
TRINIDAD MEDIA LUNA EN 12	45,00	540,00	SANS CHANGEMENT	
TRINIDAD REYES EN 12	32,00	384,00	SANS CHANGEMENT	
TRINIDAD REYES EN 24	32,00	768,00	SANS CHANGEMENT	
TRINIDAD TOPES EN 12	62,00	744,00	SANS CHANGEMENT	
TRINIDAD VIGIA EN 12	49,00	588,00	SANS CHANGEMENT	
TRINIDAD VIGIA TUBOS EN 15 (5 étuis de 3)	54,00	810,00	SANS CHANGEMENT	
VALENTINO SIESTO ANNIVERSARY CHURCHILL REAL LEYENDA HABANA EN 24	32,00	768,00	SANS CHANGEMENT	
VALENTINO SIESTO ANNIVERSARY PICO PATO DOBLE CAPA EN 24	28,00	672,00	SANS CHANGEMENT	
VALENTINO SIESTO ANNIVERSARY ROBUSTO REAL LEYENDA HABANA EN 24	24,00	576,00	SANS CHANGEMENT	
VALENTINO SIESTO ANNIVERSARY SOBERANO HABANA EN 22	32,00	704,00	SANS CHANGEMENT	
VALENTINO SIESTO ANNIVERSARY TORO HABANA EN 24	22,00	528,00	SANS CHANGEMENT	
VALENTINO SIESTO ANNIVERSARY TORPEDO HABANA EN 24	25,00	600,00	SANS CHANGEMENT	
VALENTINO SIESTO CORONA GORDA DOBLE CAPA EN 20	20,00	400,00	SANS CHANGEMENT	
VALENTINO SIESTO CORONA GORDA HABANA EN 20	18,00	360,00		RETRAIT
VALENTINO SIESTO ROBUSTO PRENSADO HABANA EN 20	16,00	320,00	SANS CHANGEMENT	
VALENTINO SIESTO TORPEDO HABANA EN 20	15,00	300,00	SANS CHANGEMENT	
VEGAFINA EMPERADORES 56 EXCLUSIVO FRANCIA EN 10	12,90	129,00		RETRAIT

DÉSIGNATION DES PRODUITS	PRIX DE VENTE EN PRINCIPAUTE			
	Ancien prix de vente au consommateur		Prix de vente au 1 ^{er} janvier 2023	
Fournisseur : Régie Monégasque des Tabacs 47, avenue de Grande-Bretagne 98000 Monaco	en Euros			
	Unité	Cond.	Unité	Cond.
VEGAFINA NICARAGUA GRAN TORO EN 25	9,50	237,50	SANS CHANGEMENT	
VEGAFINA NICARAGUA ROBUSTO EN 25	9,00	225,00	SANS CHANGEMENT	
VEGAFINA NICARAGUA SHORT EN 25	6,20	155,00	SANS CHANGEMENT	
VEGAFINA RESERVA NICARAGUA EN 12	NOUVEAU PRODUIT		12,00	144,00
VEGAFINA VF 1998 50 EN 10	7,80	78,00	SANS CHANGEMENT	
VEGAFINA VF 1998 52 EN 10	8,80	88,00	SANS CHANGEMENT	
VEGAFINA VF 1998 54 EN 10	9,80	98,00	SANS CHANGEMENT	
VEGAS ROBAINA FAMOSOS EN 25	15,50	387,50	SANS CHANGEMENT	
VEGAS ROBAINA UNICOS EN 25	20,80	520,00	SANS CHANGEMENT	
VEGUEROS CENTROFINOS EN 16	10,90	174,40	SANS CHANGEMENT	
VEGUEROS CENTROFINOS EN 16 (4 étuis de 4)	10,90	174,40	SANS CHANGEMENT	
VEGUEROS CENTROGORDOS EN 16	10,00	160,00	SANS CHANGEMENT	
VEGUEROS CENTROGORDOS EN 16 (4 étuis de 4)	10,00	160,00	SANS CHANGEMENT	
VEGUEROS ENTRETIEMPOS EN 16	9,70	155,20	SANS CHANGEMENT	
VEGUEROS ENTRETIEMPOS EN 16 (4 étuis de 4)	9,70	155,20	SANS CHANGEMENT	
VEGUEROS MANANITAS EN 16	7,50	120,00	SANS CHANGEMENT	
VEGUEROS MANANITAS EN 16 (4 étuis de 4)	7,50	120,00	SANS CHANGEMENT	
VEGUEROS TAPADOS EN 16	9,20	147,20	SANS CHANGEMENT	
VEGUEROS TAPADOS EN 16 (4 étuis de 4)	9,20	147,20	SANS CHANGEMENT	
VILLA ZAMORANO FAGOT DE EL GORDO EN 25	6,50	162,50	6,70	167,50
VILLA ZAMORANO FAGOT DE INTENSO EN 25	4,20	105,00	4,40	110,00
VILLA ZAMORANO FAGOT EXPRESO EN 25	3,90	97,50	4,00	100,00
VILLA ZAMORANO FAGOT N° 15 EN 25	6,10	152,50	6,50	162,50
ZINO GORDO EN 25	9,50	237,50	9,90	247,50
ZINO ROBUSTO EN 25	7,50	187,50	8,00	200,00
ZINO SHORT TORPEDO EN 25	6,90	172,50	SANS CHANGEMENT	
ZINO TORO EN 25	8,50	212,50	9,00	225,00
CIGARETTES				
AMERICAN SPIRIT BLUE EN 20		10,50	SANS CHANGEMENT	
AMERICAN SPIRIT YELLOW EN 20		10,50	SANS CHANGEMENT	
BASTOS ROUGE EN 20		10,10	SANS CHANGEMENT	
BENSON & HEDGES GOLD 100'S EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
BENSON & HEDGES GOLD EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
BENSON & HEDGES PLATINUM EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
BENSON & HEDGES RED 100'S BY WINSTON EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
BENSON & HEDGES RED BY WINSTON EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
BENSON & HEDGES SILVER 100'S EN 20		10,00		RETRAIT
BENSON & HEDGES SILVER EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
BENTLEY CLASSIC EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
CAMEL BLACK EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	

DÉSIGNATION DES PRODUITS	PRIX DE VENTE EN PRINCIPAUTÉ			
	Ancien prix de vente au consommateur		Prix de vente au 1 ^{er} janvier 2023	
Fournisseur : Régie Monégasque des Tabacs 47, avenue de Grande-Bretagne 98000 Monaco	en Euros			
	Unité	Cond.	Unité	Cond.
CAMEL BLUE EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
CAMEL ESSENTIAL BLUE EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
CAMEL ESSENTIAL EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
CAMEL FILTERS (rigide) EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
CAMEL FILTERS (souple) EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
CAMEL FILTERS 100'S EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
CAMEL SHIFT BREEZE EN 20	NOUVEAU PRODUIT			10,00
CAMEL SHIFT FRESH EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
CAMEL SILVER EN 20		10,40	SANS CHANGEMENT	
CAMEL XXL FILTERS EN 30		15,00	SANS CHANGEMENT	
CHE ESSENTIAL EN 20		9,80	SANS CHANGEMENT	
CHESTERFIELD ORIGINAL BLUE EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
CHESTERFIELD ORIGINAL BLUE XL EN 25		12,50	SANS CHANGEMENT	
CHESTERFIELD ORIGINAL RED EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
CHESTERFIELD ORIGINAL RED XL EN 25		12,50	SANS CHANGEMENT	
CHESTERFIELD SLIMS BLUE EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
CORSET LILAS EN 20		9,90		10,00
CORSET PINK EN 20		9,90		10,00
CRAVEN A ROUGE EN 20		10,60	SANS CHANGEMENT	
DAVIDOFF LINE BEIGE EN 20		10,50	SANS CHANGEMENT	
DAVIDOFF LINE ROUGE EN 20		10,50	SANS CHANGEMENT	
DUNHILL BLEU EN 20		10,60	SANS CHANGEMENT	
DUNHILL INTERNATIONAL BLEU EN 20		10,80	SANS CHANGEMENT	
DUNHILL INTERNATIONAL ROUGE EN 20		10,80	SANS CHANGEMENT	
DUNHILL ROUGE EN 20		10,60	SANS CHANGEMENT	
FORTUNA BLEU EN 20		9,90		10,00
FORTUNA CLASSIC ROUGE 100S EN 20		10,10	SANS CHANGEMENT	
FORTUNA CLASSIC ROUGE EN 20		10,10	SANS CHANGEMENT	
FORTUNA COOL EN 20		9,80		9,90
FORTUNA ROUGE 100S EN 20		9,90		10,00
FORTUNA ROUGE EN 20		9,90		10,00
GAULOISES BLONDES BLEU EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
GAULOISES BLONDES ROUGE EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
GAULOISES BRUNES BLEU (Filtre) EN 20		11,20	SANS CHANGEMENT	
GAULOISES BRUNES EN 20		11,20	SANS CHANGEMENT	
GAULOISES BRUNES FILTRE EN 20		11,20	SANS CHANGEMENT	
GITANES EN 20		11,60	SANS CHANGEMENT	
GITANES FILTRE EN 20		11,60	SANS CHANGEMENT	
JPS CRISTAL NOIR 100S EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
JPS CRISTAL NOIR EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
JPS FIRM FILTER ROUGE 100S EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	

DÉSIGNATION DES PRODUITS	PRIX DE VENTE EN PRINCIPAUTÉ			
	Ancien prix de vente au consommateur		Prix de vente au 1 ^{er} janvier 2023	
Fournisseur : Régie Monégasque des Tabacs 47, avenue de Grande-Bretagne 98000 Monaco	en Euros			
	Unité	Cond.	Unité	Cond.
JPS FIRM FILTER ROUGE EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
JPS STREAM BLEU EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
L&M INTERNATIONAL BLUE EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
L&M INTERNATIONAL RED EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
LUCKY STRIKE BLEU EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
LUCKY STRIKE BLEU LONGUES 100'S EN 20		9,90	SANS CHANGEMENT	
LUCKY STRIKE GOLD EN 20		10,30	SANS CHANGEMENT	
LUCKY STRIKE GOLD LONGUES 100'S EN 20		9,90	SANS CHANGEMENT	
LUCKY STRIKE ICE CRYSTAL EN 20		9,90	SANS CHANGEMENT	
LUCKY STRIKE ICE CRYSTAL LONGUES EN 20		9,90	SANS CHANGEMENT	
LUCKY STRIKE ICE EN 20		9,90	SANS CHANGEMENT	
LUCKY STRIKE ICE LONGUES EN 20		9,90	SANS CHANGEMENT	
LUCKY STRIKE ORIGINAL ROUGE MELANGE AMERICAIN EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
LUCKY STRIKE RED EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
LUCKY STRIKE RED LONGUES 100'S EN 20		9,90	SANS CHANGEMENT	
LUCKY STRIKE RED XL EN 25		12,50	SANS CHANGEMENT	
LUCKY STRIKE VERT CLAIR EN 20		9,90	SANS CHANGEMENT	
LUCKY STRIKE VERT EN 20		9,90	SANS CHANGEMENT	
LUCKY STRIKE VERT LONGUES EN 20		9,90	SANS CHANGEMENT	
LUCKY STRIKE X SERIES CLAIR EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
LUCKY STRIKE X SERIES EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
MADMOISELLE LA BLANCHISSIME EN 20		9,90	SANS CHANGEMENT	
MADMOISELLE LA BLEUE EN 20		9,90	SANS CHANGEMENT	
MARLBORO CRAFTED GOLD EN 20	NOUVEAU PRODUIT			11,00
MARLBORO CRAFTED RED 100S EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
MARLBORO CRAFTED RED EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
MARLBORO GOLD (rigide) EN 20		10,50	SANS CHANGEMENT	
MARLBORO GOLD 100S (rigide) EN 20		10,50	SANS CHANGEMENT	
MARLBORO GOLD SLIMS EN 20		10,50	SANS CHANGEMENT	
MARLBORO MIX EN 20		10,50	SANS CHANGEMENT	
MARLBORO RED (rigide) EN 20		10,50	SANS CHANGEMENT	
MARLBORO RED (souple) EN 20		10,50	SANS CHANGEMENT	
MARLBORO RED 100S (rigide) EN 20		10,50	SANS CHANGEMENT	
MARLBORO WHITE FRESH EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
MARLBORO XL CLASSIC GOLD EN 25		13,10	SANS CHANGEMENT	
MARLBORO XL CLASSIC RED EN 25		13,10	SANS CHANGEMENT	
MARLBORO XXL CLASSIC GOLD EN 30		15,70	SANS CHANGEMENT	
MARLBORO XXL CLASSIC RED EN 30		15,70	SANS CHANGEMENT	
MAYA BLUE SPIRIT 100% TABAC EN 20		9,90	SANS CHANGEMENT	
MAYA ORIGINAL SPIRIT 100% TABAC EN 20		9,90	SANS CHANGEMENT	
NEWS & CO BLEU EN 20		9,90		10,00

DÉSIGNATION DES PRODUITS	PRIX DE VENTE EN PRINCIPAUTÉ			
	Ancien prix de vente au consommateur		Prix de vente au 1 ^{er} janvier 2023	
Fournisseur : Régie Monégasque des Tabacs 47, avenue de Grande-Bretagne 98000 Monaco	en Euros			
	Unité	Cond.	Unité	Cond.
NEWS & CO BLEU SSL EN 20		9,90		RETRAIT
NEWS & CO ROUGE EN 20		9,90		10,00
NEWS BLEU EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
NEWS ROUGE EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
OME BLANC EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
PETER STUYVESANT BLEU BY DUNHILL EN 20		10,50	SANS CHANGEMENT	
PETER STUYVESANT BLEU LONGUES (100'S) BY DUNHILL EN 20		10,50	SANS CHANGEMENT	
PETER STUYVESANT ROUGE BY DUNHILL EN 20		10,50	SANS CHANGEMENT	
PETER STUYVESANT ROUGE LONGUES (100'S) BY DUNHILL EN 20		10,50	SANS CHANGEMENT	
PHILIP MORRIS BLEUE 100S EN 20		10,20	SANS CHANGEMENT	
PHILIP MORRIS BLEUE EN 20		10,20	SANS CHANGEMENT	
PHILIP MORRIS FILTER KINGS 100S EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
PHILIP MORRIS FILTER KINGS EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
PHILIP MORRIS GREEN EN 20		10,20	SANS CHANGEMENT	
PHILIP MORRIS WHITE SILVER EN 20		10,20	SANS CHANGEMENT	
PHILIP MORRIS XXL EN 30		15,00	SANS CHANGEMENT	
PUEBLO BLUE EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
PUEBLO CLASSIC EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
PUEBLO ORANGE EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
ROTHMANS BLEU EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
ROTHMANS BLEU XL EN 25		12,50	SANS CHANGEMENT	
ROTHMANS ROUGE EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
ROTHMANS ROUGE XL EN 25		12,50	SANS CHANGEMENT	
ROYALE BY DAVIDOFF BLANC EN 20		10,20	SANS CHANGEMENT	
ROYALE BY DAVIDOFF EVOLVED ROUGE EN 20		10,00		RETRAIT
VIRGINIA GOLD SLIMS EN 20		10,50	SANS CHANGEMENT	
VOGUE L'ESSENTIELLE BLEUE EN 20		10,50	SANS CHANGEMENT	
VOGUE L'OPTIMUM GOLD EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
VOGUE L'ORIGINALE BLEUE EN 20		10,50	SANS CHANGEMENT	
VOGUE L'ORIGINALE PASTEL EN 20		10,50	SANS CHANGEMENT	
VOGUE L'ORIGINALE VERTE CLAIRE EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
VOGUE L'ORIGINALE VERTE CRYSTAL EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
VOGUE L'ORIGINALE VERTE ICE EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
WINFIELD BLEU XXL EN 30		14,85	SANS CHANGEMENT	
WINFIELD ROUGE XXL EN 30		14,85	SANS CHANGEMENT	
WINSTON BLUE 100'S EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
WINSTON BLUE EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
WINSTON CLASSIC (Rigide) EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
WINSTON CLASSIC (Souple) EN 20		10,20	SANS CHANGEMENT	

DÉSIGNATION DES PRODUITS	PRIX DE VENTE EN PRINCIPAUTÉ			
	Ancien prix de vente au consommateur		Prix de vente au 1 ^{er} janvier 2023	
	en Euros			
Fournisseur : Régie Monégasque des Tabacs 47, avenue de Grande-Bretagne 98000 Monaco	Unité	Cond.	Unité	Cond.
WINSTON CLASSIC 100'S EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
WINSTON MEGA CLASSIC EN 40		20,00	SANS CHANGEMENT	
WINSTON SILVER EN 20		10,20	SANS CHANGEMENT	
WINSTON SSL EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
WINSTON WHITE EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
WINSTON XL BLUE EN 25		12,50	SANS CHANGEMENT	
WINSTON XL CLASSIC EN 25		12,50	SANS CHANGEMENT	
WINSTON XL WHITE EN 25		12,50	SANS CHANGEMENT	
WINSTON XSPHERE FRESH 100'S EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
WINSTON XSPHERE FRESH EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
WINSTON XSPHERE SSL EN 20		10,00	SANS CHANGEMENT	
CIGARILLOS				
AGIO FILTER TIP EN 10		6,95		7,40
AGIO JUNIOR TIP EN 10		6,95		7,40
AGIO MEHARI'S ECUADOR EN 20		12,90		13,30
AGIO MEHARI'S FILTER BLANC EN 5		3,00		RETRAIT
AGIO MEHARI'S FILTER RED ORIENT EN 20		11,00		11,60
AGIO MEHARI'S FILTER ROUGE EN 5		3,00		RETRAIT
AGIO MEHARI'S JAVA EN 20		12,90		13,30
AGIO MEHARI'S RED ORIENT EN 20		12,90		13,30
AL CAPONE FILTER EN 10		6,20	SANS CHANGEMENT	
AL CAPONE POCKETS FLAME FILTER EN 18		9,80	SANS CHANGEMENT	
CAMEL CIGARILLOS CAPSULE BLUE EN 10		5,80	SANS CHANGEMENT	
CHAMBORD SUMATRA EN 20		20,90	SANS CHANGEMENT	
CLUBMASTER MINI RED EN 20		11,00		11,60
CLUBMASTER SUPERIOR FILTER RED EN 20		11,00		11,60
COHIBA MINI EN 20		24,30	SANS CHANGEMENT	
COHIBA SHORT EN 10		24,00	SANS CHANGEMENT	
COHIBA WHITE MINI EN 20		24,30	SANS CHANGEMENT	
DAVIDOFF CLUB CIGARILLOS EN 10		16,00	SANS CHANGEMENT	
DAVIDOFF DEMI-TASSE EN 10		26,00	SANS CHANGEMENT	
DAVIDOFF MINI CIGARILLOS GOLD EN 10		13,00	SANS CHANGEMENT	
DAVIDOFF MINI CIGARILLOS GOLD EN 20		26,00	SANS CHANGEMENT	
DAVIDOFF MINI CIGARILLOS SILVER EN 20		26,00	SANS CHANGEMENT	
DAVIDOFF SIGNATURE EXQUISITOS EN 10		40,00		45,00
FLEUR DE SAVANE JAVA EN 20		11,20	SANS CHANGEMENT	
FLEUR DE SAVANE TRADITION EN 10		5,95	SANS CHANGEMENT	
FLEUR DE SAVANE VIRGINIA FILTRE BLEU INTENSE EN 10		5,00	SANS CHANGEMENT	
FLEUR DE SAVANE VIRGINIA FILTRE EN 10		5,00	SANS CHANGEMENT	
HAMLET FINE AROMA FILTER MINI EN 5		3,00	SANS CHANGEMENT	

DÉSIGNATION DES PRODUITS	PRIX DE VENTE EN PRINCIPAUTÉ			
	Ancien prix de vente au consommateur		Prix de vente au 1 ^{er} janvier 2023	
	en Euros			
Fournisseur : Régie Monégasque des Tabacs 47, avenue de Grande-Bretagne 98000 Monaco	Unité	Cond.	Unité	Cond.
HENRI WINTERMANS CORONA EN 5		10,40		11,00
HENRI WINTERMANS SMALL CIGARS EN 20		16,00		17,00
J. CORTES CLUB EN 5		9,70	SANS CHANGEMENT	
LA PAZ CIGARILLOS EN 20		15,80		16,30
LA PAZ CIGARROS EN 20		22,90		23,60
LA PAZ CIGARROS EN 5		5,75		5,90
LA PAZ MINI CIGARILLOS EN 20		13,00		13,50
LA PAZ MINIATURAS EN 20		12,90		13,40
LUCKY STRIKE CIGARILLOS EN 10		6,00	SANS CHANGEMENT	
MARLBORO CRAFTED SELECTION CIGARILLOS EN 10		6,00	SANS CHANGEMENT	
MARLBORO LEAF EN 10		6,00	SANS CHANGEMENT	
MONTECRISTO MINI EN 20		20,80	SANS CHANGEMENT	
MOODS BAHIA FILTER EN 10		6,45	SANS CHANGEMENT	
MOODS EN 20		12,40	SANS CHANGEMENT	
MOODS EN 5		3,10	SANS CHANGEMENT	
MOODS FILTER EN 20		12,40	SANS CHANGEMENT	
MOODS FILTER EN 5		3,10	SANS CHANGEMENT	
MOODS GOLD FILTER EN 10		6,55	SANS CHANGEMENT	
MOODS LONG FILTER EN 10		6,65	SANS CHANGEMENT	
MOODS MINI DOUBLE FILTER EN 10		6,20	SANS CHANGEMENT	
NEOS MINI JAVA EN 20		11,00	SANS CHANGEMENT	
PANTER D6 EN 6		3,80		4,00
PANTER MIGNON EN 10		7,25		7,50
PARTAGAS CLUB EN 10		12,00	SANS CHANGEMENT	
PARTAGAS CLUB EN 20		24,00	SANS CHANGEMENT	
PARTAGAS MINI EN 20		15,40	SANS CHANGEMENT	
SIGNATURE BLEU EN 20	NOUVEAU PRODUIT			13,00
SIGNATURE EN 20	NOUVEAU PRODUIT			13,00
SIGNATURE CAFE CREME BLEU EN 20		12,50		13,00
SIGNATURE CAFE CREME EN 20		12,50		13,00
SIGNATURE CAFE CREME PICCOLINI BEIGE EN 20		11,00		11,60
SIGNATURE CAFE CREME PICCOLINI BLEU EN 20		11,50		12,10
SIGNATURE CAFE CREME PICCOLINI BLEU FILTER EN 10		5,50		5,80
SIGNATURE CAFE CREME PICCOLINI EN 20		11,50		12,10
SIGNATURE CAFE CREME PICCOLINI RED EN 20		11,50		12,10
SIGNATURE CAFE CREME PICCOLINI RED FILTER EN 10		5,50		5,80
SIGNATURE PETITS CIGARES BLUE EN 10		5,00		RETRAIT
SIGNATURE PETITS CIGARES GREEN EN 10		5,00		5,25
SIGNATURE PETITS CIGARES RED EN 10		5,00		5,25
SIGNATURE PICCOLINI BEIGE EN 20	NOUVEAU PRODUIT			11,60
SIGNATURE PICCOLINI BLEU FILTER EN 10	NOUVEAU PRODUIT			5,80

DÉSIGNATION DES PRODUITS	PRIX DE VENTE EN PRINCIPAUTÉ			
	Ancien prix de vente au consommateur		Prix de vente au 1 ^{er} janvier 2023	
Fournisseur : Régie Monégasque des Tabacs 47, avenue de Grande-Bretagne 98000 Monaco	en Euros			
	Unité	Cond.	Unité	Cond.
SIGNATURE PICCOLINI BLEU EN 20	NOUVEAU PRODUIT			12,10
SIGNATURE PICCOLINI RED FILTER EN 10	NOUVEAU PRODUIT			5,80
SIGNATURE PICCOLINI RED EN 20	NOUVEAU PRODUIT			12,10
SIGNATURE PICCOLINI EN 20	NOUVEAU PRODUIT			12,10
SIGNATURE PICCOLINI BEIGE FILTER EN 10		5,50		RETRAIT
SIGNATURE PICCOLINI GREEN FILTER EN 10		5,50		5,80
TOSCANELLO BLU EN 5		6,00		6,30
TOSCANELLO EN 5		6,00		6,30
TOSCANELLO GIALLO EN 5		6,00		6,30
TOSCANELLO ROSSO EN 5		6,00		6,30
TOSCANO ANTICO EN 5		14,50		15,00
TOSCANO EXTRA VECCHIO EN 5		9,50		9,90
TOSCANO MODIGLIANI EN 5		9,90		10,30
TRINIDAD SHORT EN 10		23,00	SANS CHANGEMENT	
VILLIGER PREMIUM N° 3 EN 5		9,70	SANS CHANGEMENT	
VILLIGER PREMIUM N° 9 EN 10		7,30	SANS CHANGEMENT	
VILLIGER PREMIUM RED EN 20		11,80	SANS CHANGEMENT	
WINSTON CIGARILLOS CAPSULE BLUE EN 10		5,50	SANS CHANGEMENT	
ZINO MINI CIGARILLOS RED EN 20		14,90	SANS CHANGEMENT	
TABACS À CHAUFFER				
HEETS AMBER SELECTION 5,3 g EN 20		7,50	SANS CHANGEMENT	
HEETS BLUE SELECTION 5,5 g EN 20		7,50	SANS CHANGEMENT	
HEETS BRONZE SELECTION 5,3 g EN 20		7,50	SANS CHANGEMENT	
HEETS RUSSET SELECTION 5,3 g EN 20		7,50	SANS CHANGEMENT	
HEETS SIENNA SELECTION 5,3 g EN 20		7,50	SANS CHANGEMENT	
HEETS TEAK SELECTION 5,3 g EN 20		7,50	SANS CHANGEMENT	
HEETS TURQUOISE SELECTION 5,4 g EN 20		7,50	SANS CHANGEMENT	
HEETS YELLOW SELECTION 5,3 g EN 20		7,50	SANS CHANGEMENT	
TABACS À NARGUILÉ				
ADALYA 3 ANGELS EN 50 g		12,60	SANS CHANGEMENT	
ADALYA A-WAY EN 50 g		12,60	SANS CHANGEMENT	
ADALYA BLUE MOON EN 50 g		12,60	SANS CHANGEMENT	
ADALYA BUBBLE G EN 50 g		12,60	SANS CHANGEMENT	
ADALYA I'SS EN 50 g		12,60	SANS CHANGEMENT	
ADALYA KIZZ EN 50 g		12,60	SANS CHANGEMENT	
ADALYA L. KILL EN 50 g		12,60	SANS CHANGEMENT	
ADALYA L. V 66 EN 50 g		12,60	SANS CHANGEMENT	
ADALYA LEON KIZZ EN 50 g		12,60	SANS CHANGEMENT	
ADALYA MANKO TANKO EN 50 g		12,60	SANS CHANGEMENT	

DÉSIGNATION DES PRODUITS	PRIX DE VENTE EN PRINCIPAUTÉ			
	Ancien prix de vente au consommateur		Prix de vente au 1 ^{er} janvier 2023	
Fournisseur : Régie Monégasque des Tabacs 47, avenue de Grande-Bretagne 98000 Monaco	en Euros			
	Unité	Cond.	Unité	Cond.
ADALYA RAPSODY EN 50 g		12,60	SANS CHANGEMENT	
ADALYA RED MIX EN 50 g		12,60	SANS CHANGEMENT	
ADALYA SKYFALL EN 50 g		12,60	SANS CHANGEMENT	
ADALYA SUNFLASH EN 50 g		12,60	SANS CHANGEMENT	
ADALYA TWO APP EN 50 g		12,60	SANS CHANGEMENT	
ADALYA TYNKY WYNKY EN 50 g		12,60	SANS CHANGEMENT	
TABACS À PIPE				
ALSBO SUNGOLD EN 50 g		23,00	SANS CHANGEMENT	
AMPHORA FULL EN 50 g		18,90	SANS CHANGEMENT	
AMSTERDAMER EN 40 g		14,90	SANS CHANGEMENT	
CLAN ORIGINAL EN 50 g		18,65		19,85
DAVIDOFF DANISH MIXTURE EN 50 g		32,00	SANS CHANGEMENT	
DAVIDOFF ENGLISH MIXTURE EN 50 g		32,00	SANS CHANGEMENT	
DAVIDOFF FLAKE MEDAILLONS EN 50 g		34,00	SANS CHANGEMENT	
DAVIDOFF ROYALTY 100% TABAC EN 50 g		32,00	SANS CHANGEMENT	
DAVIDOFF SCOTTISH MIXTURE EN 50 g		32,00	SANS CHANGEMENT	
MARLBORO CRAFTED SELECTION PIPE TOBACCO COUPE LARGE POT EN 30 g	NOUVEAU PRODUIT			10,00
NEWS COUPE LARGE PIPE TOBACCO S EN 20 g		5,80	SANS CHANGEMENT	
ORLIK KENTUCKY BIRD EN 50 g		25,00	SANS CHANGEMENT	
PETERSON CONNOISSEUR'S CHOICE EN 50 g		35,00	SANS CHANGEMENT	
TABACS À ROULER				
1637 BLOND EN 30 g		14,30	SANS CHANGEMENT	
AMERICAN SPIRIT ORIGINAL EN 30 g		14,60	SANS CHANGEMENT	
AMSTERDAMER ORIGINAL EN 30 g		14,00	SANS CHANGEMENT	
CAMEL A ROULER EN 40 g		19,00	SANS CHANGEMENT	
CAMEL EN 30 g		14,40	SANS CHANGEMENT	
CAMEL ESSENTIAL EN 30 g		14,20	SANS CHANGEMENT	
CAMEL JAUNE (POT) EN 45 g		22,70	SANS CHANGEMENT	
CAMEL S A TUBER POT EN 30 g		14,00	SANS CHANGEMENT	
CHE BLOND AUTHENTIQUE EN 30 g		13,00	SANS CHANGEMENT	
DRUM BLANC EN 30 g		15,00	SANS CHANGEMENT	
DRUM BLEU EN 30 g		15,00	SANS CHANGEMENT	
DRUM BLOND BLANC EN 30 g		15,00	SANS CHANGEMENT	
FLEUR DU PAYS BLOND EN 40 g		19,60	SANS CHANGEMENT	
GAULOISES TABAC BRUN A ROULER EN 40 g		20,60	SANS CHANGEMENT	
GOLDEN VIRGINIA ORIGINAL EN 40 g		20,20	SANS CHANGEMENT	
HORIZON AUTHENTIQUE EN 30 g		13,40	SANS CHANGEMENT	
INTERVAL FEUILLE BLANCHE EN 30 g		14,50	SANS CHANGEMENT	

DÉSIGNATION DES PRODUITS	PRIX DE VENTE EN PRINCIPAUTÉ			
	Ancien prix de vente au consommateur		Prix de vente au 1 ^{er} janvier 2023	
Fournisseur : Régie Monégasque des Tabacs 47, avenue de Grande-Bretagne 98000 Monaco	en Euros			
	Unité	Cond.	Unité	Cond.
LUCKY STRIKE ORIGINAL EN 30 g		14,50	SANS CHANGEMENT	
LUCKY STRIKE RED EN 30 g		14,50	SANS CHANGEMENT	
LUCKY STRIKE RED S POT EN 30 g		14,10	SANS CHANGEMENT	
MARLBORO M TABAC A TUBER ET A ROULER POT EN 55 g		27,00	SANS CHANGEMENT	
MARLBORO RED CIGARETTE TOBACCO A ROULER EN 30 g		14,50	SANS CHANGEMENT	
MARLBORO RED S A TUBER EN 30 g		14,00	SANS CHANGEMENT	
MAYA 100 % TABAC EN 30 g		13,40		13,50
NEWS A ROULER EN 30 g		14,00	SANS CHANGEMENT	
NEWS A TUBER S POT EN 30 g		14,00	SANS CHANGEMENT	
OLD HOLBORN YELLOW EN 30 g		14,60	SANS CHANGEMENT	
PALL MALL BLAGUE EN 30 g		14,20	SANS CHANGEMENT	
PHILIP MORRIS GREEN CIGARETTE TOBACCO A ROULER EN 30 g		14,30	SANS CHANGEMENT	
PHILIP MORRIS S CIGARETTE TOBACCO A TUBER ET A ROULER (POT) EN 30 g		14,00	SANS CHANGEMENT	
PUEBLO BLUE EN 30 g		14,70	SANS CHANGEMENT	
PUEBLO CLASSIC EN 30 g		14,70	SANS CHANGEMENT	
TERROIRS DU MONDE EN 30 g		13,20	SANS CHANGEMENT	
WINSTON CLASSIC EN 30 g		14,10	SANS CHANGEMENT	
WINSTON S A TUBER (POT) EN 30 g		14,00	SANS CHANGEMENT	

Arrêté Ministériel n° 2023-3 du 5 janvier 2023 portant autorisation et approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « Brandcaster S.A.M. », au capital de 150.000 euros.

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la demande aux fins d'autorisation et d'approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « Brandcasters S.A.M. », présentée par le fondateur ;

Vu l'acte en brevet contenant les statuts de ladite société au capital de 150.000 euros, reçu par M^e H. REY, Notaire, le 20 octobre 2022 ;

Vu l'Ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la loi n° 408 du 20 janvier 1945 complétant l'Ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, notamment en ce qui concerne la nomination, les attributions et la responsabilité des commissaires, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 5 janvier 2023 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

La société anonyme monégasque dénommée « Brandcasters S.A.M. » est autorisée à se constituer.

La constitution de la société est subordonnée à la souscription de l'intégralité du capital social et à sa libération dans les conditions fixées par l'article 3 de l'Ordonnance du 5 mars 1895.

Ces formalités devront être accomplies dans un délai de trois mois sous peine de nullité de la présente autorisation.

ART. 2.

Sont approuvés les statuts de la société tels qu'ils résultent de l'acte en brevet en date du 20 octobre 2022.

ART. 3.

Lesdits statuts devront être publiés intégralement dans le Journal de Monaco dans le délai de vingt jours à dater de leur dépôt aux minutes du notaire rédacteur et après l'accomplissement des formalités prescrites par les articles 3, 4 et 5 de l'Ordonnance du 5 mars 1895, modifiée.

ART. 4.

Toute modification aux statuts susvisés devra être soumise à l'approbation du Gouvernement.

ART. 5.

Les locaux où l'activité de la société doit être déployée sont soumis, préalablement à tout début d'exploitation, à l'avis de la Commission Technique d'Hygiène, de Sécurité et de Protection de l'Environnement, en application de l'Ordonnance Souveraine n° 2.214 du 9 juin 2009.

Les mêmes formalités devront être accomplies à l'occasion de tout transfert, transformation, extension, aménagement.

ART. 6.

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le cinq janvier deux mille vingt-trois.

Le Ministre d'État,
P. DARTOUT.

Arrêté Ministériel n° 2023-4 du 5 janvier 2023 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « MONACO ACTIVE TECHNOLOGY S.A.M. » en abrégé « M.A.T. S.A.M. », au capital de 1.000.000 euros.

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée « MONACO ACTIVE TECHNOLOGY S.A.M. » en abrégé « M.A.T. S.A.M. » agissant en vertu des pouvoirs à eux conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 10 octobre 2022 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 5 janvier 2023 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Sont autorisées les modifications de :

- l'article 4 des statuts (objet social) ;

- l'article 6 des statuts ayant pour objet de porter le capital social de la somme de 1.000.000 euros à celle de 1.700.000 euros par la création de 1.400 nouvelles actions de 500 euros chacune ;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 10 octobre 2022.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'Ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'Ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le cinq janvier deux mille vingt-trois.

Le Ministre d'État,
P. DARTOUT.

Arrêté Ministériel n° 2023-5 du 5 janvier 2023 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « BIO ENERGIES-EUROPE », au capital de 160.000 euros.

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée « BIO ENERGIES-EUROPE » agissant en vertu des pouvoirs à eux conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 7 novembre 2022 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 5 janvier 2023 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Est autorisée la modification de :

- l'article 5 des statuts ayant pour objet de porter le capital social de la somme de 160.000 euros à celle de 1.160.000 euros par la création de 10.000 nouvelles actions de 100 euros chacune ;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 7 novembre 2022.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'Ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'Ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le cinq janvier deux mille vingt-trois.

Le Ministre d'État,

P. DARTOUT.

Arrêté Ministériel n° 2023-6 du 5 janvier 2023 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « LTP », au capital de 300.000 euros.

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée « LTP » agissant en vertu des pouvoirs à eux conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 10 octobre 2022 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 5 janvier 2023 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Est autorisée la modification de :

- l'article 2 des statuts (objet social) ;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 10 octobre 2022.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'Ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'Ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le cinq janvier deux mille vingt-trois.

Le Ministre d'État,

P. DARTOUT.

Arrêté Ministériel n° 2023-7 du 5 janvier 2023 portant confirmation de l'autorisation et de l'approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « FEDCOM MEDIA », au capital de 800.000 euros.

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu l'arrêté ministériel n° 2022-523 du 6 octobre 2022 portant autorisation et approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « FEDCOM MEDIA » ;

Vu la demande présentée par les souscripteurs du capital de la société en formation susvisée ;

Vu l'article 3 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 5 janvier 2023 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Sont confirmées l'autorisation et l'approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « FEDCOM MEDIA » telles qu'elles résultent de l'arrêté ministériel n° 2022-523 du 6 octobre 2022, susvisé.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le cinq janvier deux mille vingt-trois.

Le Ministre d'État,

P. DARTOUT.

Arrêté Ministériel n° 2023-8 du 5 janvier 2023 portant confirmation de l'autorisation et de l'approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « 7 Monaco », au capital de 150.000 euros.

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu l'arrêté ministériel n° 2022-507 du 29 septembre 2022 portant autorisation et approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « 7 Monaco » ;

Vu la demande présentée par les souscripteurs du capital de la société en formation susvisée ;

Vu l'article 3 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 5 janvier 2023 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Sont confirmées l'autorisation et l'approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « 7 Monaco » telles qu'elles résultent de l'arrêté ministériel n° 2022-507 du 29 septembre 2022, susvisé.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le cinq janvier deux mille vingt-trois.

Le Ministre d'État,
P. DARTOUT.

Arrêté Ministériel n° 2023-9 du 5 janvier 2023 portant confirmation de l'autorisation et de l'approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « Y.CO 2 S.A.M. », au capital de 150.000 euros.

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu l'arrêté ministériel n° 2022-508 du 29 septembre 2022 portant autorisation et approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « Y.CO 2 S.A.M. » ;

Vu la demande présentée par les souscripteurs du capital de la société en formation susvisée ;

Vu l'article 3 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 5 janvier 2023 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Sont confirmées l'autorisation et l'approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « Y.CO 2 S.A.M. » telles qu'elles résultent de l'arrêté ministériel n° 2022-508 du 29 septembre 2022, susvisé.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le cinq janvier deux mille vingt-trois.

Le Ministre d'État,
P. DARTOUT.

Arrêté Ministériel n° 2023-13 du 5 janvier 2023 portant réglementation du survol de l'espace aérien monégasque par des engins volants télépilotés.

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la Constitution et notamment son article 68 ;

Vu la Convention relative à l'aviation internationale, signée à Chicago le 7 décembre 1944, et rendue exécutoire à Monaco par l'Ordonnance Souveraine n° 6.779 du 4 mars 1980 ;

Vu la loi n° 1.458 du 13 décembre 2017 relative à l'Aviation Civile ;

Vu l'Ordonnance du 6 juin 1867 sur la police générale, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2021-532 du 2 août 2021 relatif aux conditions d'utilisation des aéronefs non habités et télépilotés, aux ballons libres légers, aux planeurs ultra légers ainsi qu'aux aéronefs tractés ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 5 janvier 2023 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

En application de l'article 6 de l'arrêté ministériel n° 2021-532 du 2 août 2021, susvisé, l'utilisation des engins volants visés à l'article 4 de la loi n° 1.458 du 13 décembre 2017, susvisée, est interdite, sauf autorisation du Ministre d'État, sur l'ensemble de l'espace aérien de la Principauté pour les périodes suivantes :

- du 19 janvier 2023 à 14 heures au 22 janvier 2023 à 20 heures, à l'occasion du Rallye automobile Monte-Carlo ;

- du 26 janvier 2023 à 18 heures au 27 janvier 2023 inclus, à l'occasion des festivités de la Sainte-Dévote ;
- le 28 janvier 2023 de 5 heures à 12 heures, à l'occasion du Rallye Monte-Carlo Historique ;
- du 31 janvier 2023 à 14 heures au 2 février 2023 à 6 heures, à l'occasion du Rallye Monte-Carlo Historique ;
- du 11 février 2023 à 12 heures au 12 février 2023 à 14 heures, à l'occasion de la Monaco Run ;
- du 25 mars 2023 à 18 heures au 26 mars 2023 à 1 heure, à l'occasion du Bal de la Rose ;
- le 6 mai 2023, à l'occasion du Monaco E-Prix ;
- du 25 au 28 mai 2023, à l'occasion du Grand Prix automobile de Monaco ;
- du 7 au 11 juin 2023, à l'occasion du Salon Top Marques Monaco ;
- du 29 juin au 1^{er} juillet 2023, à l'occasion du Jumping International de Monte-Carlo.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme et le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le cinq janvier deux mille vingt-trois.

Le Ministre d'État,
P. DARTOUT.

Arrêté Ministériel n° 2023-14 du 5 janvier 2023 portant fixation du taux de la contribution des employeurs et de la Caisse de Congés Payés du Bâtiment au « Fonds Complémentaire de Réparation des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles » au titre de l'année 2023.

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 444 du 16 mai 1946 étendant aux maladies professionnelles la législation sur les accidents du travail ;

Vu la loi n° 636 du 11 janvier 1958 tendant à modifier et à codifier la législation sur la déclaration, la réparation et l'assurance des accidents du travail, modifiée ;

Vu la loi n° 830 du 28 décembre 1967 relative au fonds complémentaire de réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 4.036 du 17 mai 1968 portant application de la loi n° 830 du 28 décembre 1967 relative au fonds complémentaire de réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles, modifiée ;

Vu l'avis de la Commission spéciale des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles du 19 décembre 2022 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 5 janvier 2023 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Le taux de la contribution des employeurs, perçu sur toutes les primes d'assurances acquittées au titre de la législation sur les accidents du travail, est fixé à 4 % pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

ART. 2.

Le taux de la contribution due par la Caisse de Congés Payés du Bâtiment est fixé à 0,50 % du montant des indemnités de congés payés servies par ladite Caisse pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé et le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le cinq janvier deux mille vingt-trois.

Le Ministre d'État,
P. DARTOUT.

Arrêté Ministériel n° 2023-15 du 5 janvier 2023 abrogeant l'arrêté ministériel n° 2022-608 du 10 novembre 2022 autorisant un médecin à exercer son art à titre libéral en association.

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu l'Ordonnance du 29 mai 1894 sur les professions de médecin, chirurgien, dentiste, sage-femme et herboriste, modifiée ;

Vu l'Ordonnance-loi n° 327 du 30 août 1941 instituant un Ordre des médecins dans la Principauté, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 1^{er} avril 1921 réglementant l'exercice de la médecine, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 97-219 du 23 avril 1997 relatif à la qualification des médecins, modifié ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2022-608 du 10 novembre 2022 autorisant un médecin à exercer son art à titre libéral en association ;

Vu la requête formulée par le Docteur Camille LEBLAIS ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 5 janvier 2023 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

L'arrêté ministériel n° 2022-608 du 10 novembre 2022, susvisé, est abrogé.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le cinq janvier deux mille vingt-trois.

Le Ministre d'État,
P. DARTOUT.

Arrêté Ministériel n° 2023-16 du 5 janvier 2023 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'un Attaché au Service des Titres de Circulation.

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 5 janvier 2023 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert un concours en vue du recrutement d'un Attaché au Service des Titres de Circulation (catégorie B - indices majorés extrêmes 289/379).

ART. 2.

Les candidats à cet emploi devront satisfaire aux conditions suivantes :

- 1) être de nationalité monégasque ;
- 2) être titulaire d'un diplôme du Baccalauréat ou d'un diplôme reconnu équivalent par une autorité compétente dans le pays d'obtention ;
- 3) posséder une expérience professionnelle d'au moins une année acquise au sein de l'Administration monégasque, dans le domaine de la gestion d'une caisse et de l'accueil du public.

ART. 3.

Les candidats devront adresser à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique dans un délai de dix jours à compter de la publication du présent arrêté, un dossier comprenant :

- une demande sur papier libre ;
- deux extraits de leur acte de naissance ;
- un extrait du casier judiciaire ;
- un certificat de nationalité ;
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés.

ART. 4.

Le concours aura lieu sur titres et références.

ART. 5.

Le jury de concours sera composé comme suit :

- M. Christophe ORSINI, Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, ou son représentant, Président ;
- M. Sébastien SICCARDI, Directeur Général du Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, ou son représentant ;
- M. Christophe PRAT, Directeur Général du Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, ou son représentant ;
- Mme Aurélie PERI, Chef du Service des Titres de Circulation, ou son représentant ;
- M. Nicolas GRÜTER, représentant les fonctionnaires auprès de la Commission Paritaire compétente, ou son suppléant.

ART. 6.

Le recrutement du candidat retenu s'effectuera dans le cadre des dispositions de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée.

ART. 7.

Le Secrétaire Général du Gouvernement et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le cinq janvier deux mille vingt-trois.

Le Ministre d'État,
P. DARTOUT.

ARRÊTÉ DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA JUSTICE, DIRECTEUR DES SERVICES JUDICIAIRES

—

Arrêté du Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires n° 2023-1 du 9 janvier 2023 portant recrutement d'un greffier.

Nous, Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires de la Principauté de Monaco, Président du Conseil d'État,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 1.228 du 10 juillet 2000 portant statut des greffiers ;

Vu la loi n° 1.398 du 24 juin 2013 relative à l'administration et à l'organisation judiciaires, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 14.893 du 29 mai 2001 définissant les fonctions afférentes aux catégories d'emploi des greffiers, modifiée ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert un concours sur épreuves en vue du recrutement d'un greffier au Greffe Général, catégorie B, indices majorés extrêmes 332-467. Les épreuves auront lieu au Palais de Justice, dans un délai de vingt jours au moins à compter du lendemain de la date de la publication de l'arrêté au « Journal de Monaco ».

ART. 2.

Les candidat(e)s à cet emploi devront satisfaire aux conditions suivantes :

- être âgé(e)s de 25 ans au moins à la date de publication du présent arrêté au Journal de Monaco ;
- être titulaires d'un diplôme de l'enseignement du second degré ou justifier d'une formation générale s'établissant au niveau de ce diplôme, ou justifier d'une expérience professionnelle en matière juridique et/ou judiciaire d'au moins 5 années ;
- posséder un excellent niveau dans la langue française (lu, écrit, parlé),
- maîtriser l'outil informatique (Word, Excel, Lotus) ;
- disposer d'une bonne aisance et rapidité de frappe ;
- être de bonne moralité ;
- faire preuve de réserve et de discrétion professionnelle ;
- de bonnes connaissances en langues étrangères seraient appréciées.

L'attention des candidat(e)s est appelée sur le fait qu'ils(elles) seront amené(e)s à effectuer des permanences, notamment les fins de semaine et jours fériés.

ART. 3.

L'examen comportera les épreuves suivantes :

- Épreuves écrites d'admissibilité (3h00) :

1° - Questionnaire à choix multiples de procédure civile et de procédure pénale monégasques (coefficient 2)

2° - Synthèse juridique (coefficient 1)

3° - Dactylographie et mise en forme (coefficient 1).

Le candidat n'est déclaré admissible que s'il a obtenu, pour les épreuves écrites, une moyenne générale de 10/20.

- Épreuve orale d'admission (20 mn) :

Mise en situation pratique et entretien avec le jury (coefficient 1).

Chaque épreuve écrite ou orale est notée de 0 à 20. Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.

Le candidat ayant obtenu la meilleure moyenne au terme des épreuves écrites et orales sera retenu.

ART. 4.

Les candidat(e)s devront adresser à la Direction des Services Judiciaires, dans un délai de dix jours à compter de la publication du présent arrêté, un dossier comprenant :

- une demande sur papier libre accompagnée d'une photo d'identité,
- un curriculum vitae à jour,
- un extrait de l'acte de naissance,
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés,
- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois,
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque).

Les dossiers de candidature incomplets ou transmis hors délai ne seront pas pris en considération.

ART. 5.

Le jury de concours est composé comme suit :

- M. Philippe MOULY, Secrétaire Général de la Direction des Services Judiciaires, ou son représentant,
- Mme Virginie SANGIORGIO, Greffier en chef,
- Mme Marine PISANI, Greffier en chef adjoint,

- Mme Nadine VALLAURI, Greffier en chef adjoint.

ART. 6.

Les recrutements s'effectueront conformément aux dispositions des articles 12 à 15 de la loi n° 1.228 du 10 juillet 2000, susvisée.

Fait à Monaco, au Palais de Justice, le neuf janvier deux mille vingt-trois.

*Le Secrétaire d'État à la Justice,
Directeur des Services Judiciaires,
Président du Conseil d'État,
S. PETIT-LECLAIR.*

ARRÊTÉ MUNICIPAL

*Arrêté Municipal n° 2023-99 du 9 janvier 2023
concernant l'affichage en période électorale.*

Nous, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la loi n° 839 du 23 février 1968 sur les élections nationales et communales, modifiée ;

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée ;

Vu l'arrêté municipal n° 2017-4180 du 17 novembre 2017 concernant l'affichage en période électorale, modifié ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Les panneaux réservés à l'affichage électoral sont placés aux endroits suivants :

MONACO-VILLE :

Place de la Mairie	au droit de la Mairie
Ruelle Chanoine G. Franzi	contre la façade de la Chapelle de la Visitation

FONTVIEILLE :

Rue du Campanin	à côté de l'église Saint-Nicolas
Avenue des Papalins	au droit de l'immeuble « Le Titien »
Avenue Prince Albert II	sur l'esplanade du Centre Commercial
Terrasses de Fontvieille	face à l'Espace Léo Ferré
Stade Louis II	face à l'entrée de la salle Gaston Médecin

LA CONDAMINE :

Quai Albert I ^{er}	à hauteur de l'arrêt de bus Princesse Stéphanie
Boulevard Rainier III	face aux escaliers de La Turbie
Rue Grimaldi	entre la rue Princesse Antoinette et la rue Princesse Florestine
Place d'armes	à droite de l'abri bus
Allée Lazare Sauvaigo	au n° 9 devant l'immeuble « Les Bougainvilliers »
Promenade Honoré II	à hauteur du n° 1, contre le muret

LES RÉVOIRES - MONEGHETTI :

Boulevard du Jardin Exotique	le long des grilles du Parc Princesse Antoinette
Boulevard du Jardin Exotique	face au n° 37 boulevard du Jardin Exotique
Pont Sainte-Dévote	le long du garde-corps situé à côté du « Palais Armida »

MONTE-CARLO :

Avenue d'Ostende	face à l'entrée de l'IM2S
Boulevard des Moulins	devant l'Office du Tourisme
Place des Moulins	à côté de l'ascenseur public
Boulevard d'Italie	au droit de l'immeuble « le Florestan »
Avenue Saint-Charles	en face du parking Saint-Charles
Boulevard Princesse Charlotte	au n° 24, boulevard Princesse Charlotte

LARVOTTO :

Avenue Princesse Grace	à côté du garage Sauber
Boulevard du Larvotto	le long de l'immeuble « Les Carmes »

ART. 2.

Tout affichage relatif aux élections, même par affiches timbrées, est interdit en dehors de ces emplacements ou sur des emplacements attribués à d'autres candidats.

Il est interdit de lacérer ou de recouvrir des affiches électorales apposées conformément à la loi.

Aucune affiche ne peut être apposée après zéro heure le jour du scrutin.

ART. 3.

L'arrêté municipal n° 2017-4180 du 17 novembre 2017 concernant l'affichage en période électorale, modifié, est abrogé.

ART. 4.

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément à la loi.

ART. 5.

Une ampliation au présent arrêté, en date du 9 janvier 2023, a été transmise à S.E. M. le Ministre d'État.

Monaco, le 9 janvier 2023.

Le Maire,
G. MARSAN.

Erratum à l'Arrêté Municipal n° 2022-5246 du 3 janvier 2023 modifiant et complétant l'arrêté municipal n° 2022-4308 du 14 octobre 2022 portant fixation des tarifs 2023 de l'affichage et publicité gérés par la Commune, publié au Journal de Monaco du 6 janvier 2023.

Il fallait lire page 36 :

« ...

**TARIFS Hors Taxes annuels
(Panneaux de longue conservation)**

BOULEVARD PRINCESSE CHARLOTTE		
LC 01	400 x 300	19.057,50 €
LC 07	320 x 240	17.000,00 €
LC 08	300 x 400	19.057,50 €
BOULEVARD DU JARDIN EXOTIQUE		
LC 02 – LC 03	650 x 250	27.195,00 €
BOULEVARD D'ITALIE		
LC 04	150 x 240	11.052,00 €
LC 05	400 x 300	33.495,00 €
LC 06	500 x 240	33.495,00 €
LC 32	400 x 300	18.795,00 €
AVENUE DU PORT		
LC 20	400 x 300	19.425,00 €

BOULEVARD PRINCESSE CHARLOTTE LC 09	240 x 160	7.980,00 €
BOULEVARD DU LARVOTTO LC 23	300 x 600	25.347,00 €
AVENUE DES SPÉLUGUES LC 24	1900 x 240	84.105,00 €
BOULEVARD PRINCESSE CHARLOTTE LC 27 – LC 28 – LC 29 – LC 30	120 x 150	3.937,50 €

... »

au lieu de :

« ...

**TARIFS Hors Taxes annuels
(Panneaux de longue conservation)**

AVENUE PRINCESSE CHARLOTTE LC 01	400 X 300	19.057,50 €
BOULEVARD DU JARDIN EXOTIQUE LC 02 – LC 03	650 x 250	27.195,00 €
BOULEVARD D'ITALIE LC 04	150 x 240	11.052,00 €
LC 05	400 x 300	33.495,00 €
LC 06	500 x 240	33.495,00 €
BOULEVARD PRINCESSE CHARLOTTE LC 08	320 x 240	17.000,00 €
BOULEVARD RAINIER III LC 10	400 x 300	19.057,50 €
AVENUE DU PORT LC 20	400 x 300	19.425,00 €
BOULEVARD PRINCESSE CHARLOTTE LC 09	240 x 160	7.980,00 €
BOULEVARD DU LARVOTTO LC 23	300 x 600	25.347,00 €
AVENUE DES SPÉLUGUES LC 24	1900 x 240	84.105,00 €
BOULEVARD PRINCESSE CHARLOTTE LC 27 – LC 28 – LC 29 – LC 30	120 x 150	3.937,50 €
BOULEVARD D'ITALIE LC 32	400 x 300	18.795,00 €

... ».

Le reste sans changement.

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Journal de Monaco.

Mise en vente de l'ouvrage « La Principauté de Monaco - l'État, Son Statut International, Ses Institutions ».

L'ouvrage « La Principauté de Monaco - l'État, Son Statut International, Ses Institutions » est en vente au Ministère d'État, Service du Journal de Monaco, Place de la Visitation à Monaco-Ville au prix unitaire de 32 euros T.T.C.

Mise en vente de l'ouvrage « The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions ».

Le public est informé qu'une seconde édition en langue anglaise de l'ouvrage « The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions » est disponible au Service du Journal de Monaco, au prix unitaire de 60 euros T.T.C.

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

Erratum à l'Avis de recrutement n° 2022-278 d'un Chef de Division - Adjoint au Responsable de la Délégation Interministérielle chargée de la Transition Numérique (DITN), publié au Journal de Monaco du 16 décembre 2022.

Il fallait lire page 3888 :

« Les conditions à remplir sont les suivantes :

- posséder, dans le domaine du droit public ou privé, un diplôme national sanctionnant cinq années d'études supérieures ou un diplôme reconnu équivalent par une autorité compétente dans le pays d'obtention et justifier d'une expérience professionnelle d'au moins six années dans un des domaines précités ;
- ou, à défaut, posséder dans le domaine du droit public ou privé, un diplôme national sanctionnant quatre années d'études supérieures ou un diplôme reconnu équivalent par une autorité compétente dans le pays d'obtention et justifier d'une expérience professionnelle d'au moins huit années dans un des domaines précités ;
- ou, à défaut, posséder dans le domaine du droit public ou privé, un diplôme national sanctionnant trois années d'études supérieures ou un diplôme reconnu équivalent par une autorité compétente dans le pays d'obtention et justifier d'une expérience professionnelle d'au moins dix années dans un des domaines précités ;
- ... »

au lieu de :

« Les conditions à remplir sont les suivantes :

- posséder un diplôme national sanctionnant cinq années d'études supérieures ou un diplôme reconnu équivalent par une autorité compétente dans le pays d'obtention et justifier d'une expérience professionnelle d'au moins six années dans un des domaines précités ;
- ou, à défaut, posséder un diplôme national sanctionnant quatre années d'études supérieures ou un diplôme reconnu équivalent par une autorité compétente dans le pays d'obtention et justifier d'une expérience professionnelle d'au moins huit années dans un des domaines précités ;
- ou, à défaut, posséder un diplôme national sanctionnant trois années d'études supérieures ou un diplôme reconnu équivalent par une autorité compétente dans le pays d'obtention et justifier d'une expérience professionnelle d'au moins dix années dans un des domaines précités ;
- ... ».

Le reste sans changement.

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Direction de l'Habitat.

Offre de location en application de la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000, modifiée, relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1^{er} septembre 1947.

OFFRE DE LOCATION

D'un deux pièces sis 7, rue Biovès, 1^{er} étage, d'une superficie de 37,14 m² et 0,69 m² de balcon.

Loyer mensuel : 1.525 € + 60 € de charges.

Personne à contacter pour les visites : MAZZA IMMOBILIER - Mme Emilie MAZZA - 11/13, boulevard du Jardin Exotique - 98000 MONACO.

Téléphone : 97.77.35.35.

Horaires de visite : Sur rendez-vous.

Les personnes inscrites en qualité de « protégé » intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine 1^{er}, au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 13 janvier 2023.

Office des Émissions de Timbres.

Mise en vente de nouvelles valeurs.

L'Office des Émissions de Timbres-Poste de procédera le 7 mars 2023 à la mise en vente des timbres suivants :

- **1,16 € - Les voitures de course mythiques – Brabham BT26**
- **1,80 € - Les voitures de course mythiques – Brawn GP001**
- **2,00 € (2X1,00 €) - Les pilotes mythiques de F1– Jack Brabham**

Ces timbres seront en vente à l'Office des Émissions de Timbres-Poste, au Musée des Timbres et des Monnaies, dans les bureaux de poste et les guichets philatéliques de la Principauté, auprès des négociants monégasques en philatélie, ainsi qu'au Carré d'Encre à Paris. Ils seront proposés à nos abonnés et clients, conjointement aux autres valeurs du programme philatélique de la première partie 2023.

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

Avis de recrutement de surveillant(e)s à la Maison d'arrêt.

La Direction des Services Judiciaires fait savoir qu'il va être procédé au recrutement de surveillant(e)s à la Maison d'arrêt.

La durée de l'engagement sera d'une année, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 265/443.

Les candidats à cet emploi devront satisfaire aux conditions suivantes :

1. jouir de leurs droits civiques et être de bonne moralité ;
2. être âgés de 21 ans au moins et de 40 ans au plus à la date de publication du présent avis au « Journal de Monaco » ;
3. avoir une taille minimale, nu-pieds, de 1,65 m pour les candidates et de 1,75 m pour les candidats ainsi qu'un indice de masse corporelle (défini par le rapport poids en kilogrammes / taille en mètre au carré) compris entre 18 et 24 ;

4. avoir, sans correction par verre, une acuité visuelle supérieure ou égale à 15/10^{ième} pour les deux yeux, sans que l'acuité minimale pour un œil puisse être inférieure à 7/10^{ième}, et être indemne de tout trouble de la vision des couleurs, ainsi que de toute anomalie oculaire incompatible avec les missions opérationnelles attachées aux fonctions ;
5. être à jour des vaccins antidiptérique, antitétanique, antipoliomyélitique (DTP) ;
6. n'être atteints d'aucune pathologie incompatible avec les missions opérationnelles attachées aux fonctions ;
7. être aptes à effectuer un service actif de jour comme de nuit, y compris les week-ends et jours fériés pouvant comporter une station debout prolongée ;
8. justifier si possible, d'une formation correspondant à la fin du second cycle de l'enseignement secondaire ;
9. avoir si possible une bonne connaissance en langues étrangères (italien, anglais...) ;
10. être titulaires du permis de conduire de catégorie « B » ;
11. avoir si possible une expérience professionnelle en milieu pénitentiaire ou dans les métiers de la sécurité.

Les candidats devront adresser à la Direction des Services Judiciaires, Boîte postale n° 513 MC 98015 Monaco Cedex dans les dix jours de la publication du présent avis au Journal de Monaco, une demande manuscrite sur papier libre qui devra être accompagnée des pièces suivantes :

- une lettre manuscrite de candidature, précisant les motivations ;
- une notice de renseignement fournie par la Direction des Services Judiciaires (service accueil au rez-de-chaussée) ;
- un extrait d'acte de naissance datant de moins de trois mois et pour les candidats mariés, une photocopie du livret de famille ;
- une photocopie recto verso du permis de conduire catégorie « B » ;
- un bulletin n° 3 du casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- une copie certifiée conforme des diplômes, titres ou références présentés correspondant à la fin du second cycle de l'enseignement secondaire ;
- une photographie couleur en pied récente (format 10x15) ;
- un certificat de nationalité pour les candidats de nationalité monégasque ;
- un certificat d'aptitude délivré par le médecin traitant, attestant au vu du présent avis de recrutement, d'une part, que le candidat ne présente aucun signe d'affection cliniquement décelable tel que spécifié aux points 6 et 7 susmentionnés et, d'autre part, que le candidat est médicalement apte à participer aux épreuves sportives de ce concours. Ce certificat médical devra, le jour de la première épreuve de ce concours, être daté de moins de trois mois ;

- un certificat d'un médecin spécialiste attestant les conditions fixées au point 4.

L'attention des candidats est appelée sur le fait :

- qu'aucune participation aux épreuves sportives ne pourra être effectuée sans avoir fourni les certificats médicaux demandés ;
- que sera déclaré irrévocablement irrecevable tout dossier présentant un certificat médical incomplet, raturé ou ne respectant pas les formes requises.
- qu'il pourra être demandé de se soumettre à divers examens médicaux, notamment ceux relatifs au dépistage et à l'usage de produits illicites. Tout résultat positif à ces tests de dépistage entraînera un contrôle biologique que le candidat devra subir au Centre Hospitalier Princesse Grace. Tout refus du candidat de faire pratiquer l'ensemble de ces examens entraînera *ipso facto* son élimination. De même, toute confirmation, au cours du contrôle biologique, du résultat positif, obtenu initialement, entraînera *ipso facto* l'élimination du candidat.

Les candidats admis, sur dossier, à concourir, seront ultérieurement convoqués aux épreuves suivantes, notées sur 20 points chacune et dotées de coefficients afin de déterminer l'aptitude et la capacité des candidats aux fonctions de surveillant.

Les candidats admis à concourir seront convoqués aux épreuves ci-dessous :

1. Épreuves d'admissibilité :

- a) un entretien de motivation (coef.2) ;
- b) des épreuves sportives (coef. 2) ;
- courses à pied de 1.000 mètres et de 100 mètres (barème fourni avec la notice de renseignement à la Direction des Services Judiciaires) ;

En cas d'indisponibilité du Stade Louis II, les épreuves d'athlétisme seront modifiées.

- un parcours d'obstacles avec mise en situation de stress (note en moitié en fonction du temps chronométré et en moitié sur la qualité du message restitué) ;

Toute personne ayant une note aux épreuves a) et b) susvisées, inférieure à 10/20 sera éliminée.

- c) un entretien avec test psychologique ;

Toute personne faisant l'objet d'un avis négatif de la part de la psychologue sera éliminée.

2. Épreuves d'admission

- a) une dissertation ou une note de synthèse portant sur un sujet traitant du domaine pénitentiaire (coef.2) ;
- b) des questions à courtes réponses en rapport avec le cadre institutionnel politique monégasque et européen (coef.1).
- c) une conversation avec le Jury (coef. 3)

À l'issue des épreuves d'admission, le jury arrêtera le classement des candidats en fonction de la moyenne des notes reçues aux différentes épreuves ;

Conformément à la loi et sous réserve de l'aptitude médicale, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

Le Jury sera composé comme suit :

- M. le Secrétaire Général de la Direction des Services Judiciaires, ou son représentant ;
- M. le Directeur de la Maison d'arrêt, ou son représentant ;
- Mme le Directeur adjoint de la Maison d'arrêt, ou son représentant ;
- Le Surveillant-Chef, ou son représentant ;
- Le Surveillant-Chef adjoint, ou son représentant ;
- Un personnel du greffe pénitentiaire.

MAIRIE

Avis relatif au tableau de révision de la liste électorale.

Le Maire informe les Monégasques que, conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi n° 839 du 23 février 1968, modifiée, sur les élections nationales et communales, le tableau de révision de la liste électorale a été déposé au Secrétariat Général de la Mairie, le 6 janvier 2023.

Tout électeur dont le nom a été omis de la Liste Électorale peut adresser une réclamation accompagnée de pièces justificatives dans les quinze jours, à peine de déchéance, de la publication de cet avis au Journal de Monaco.

Les demandes doivent être adressées à Monsieur le Maire, Président de la Commission de la Liste Électorale.

INFORMATIONS

La Semaine en Principauté

Manifestations et spectacles divers

Église Sainte-Dévote

Le 27 janvier, à 16 h,

Concert d'orgue, dans le cadre des festivités de la Sainte-Dévote, organisé par la Direction des Affaires Culturelles. Concert donné par Silvano Rodi, organiste titulaire de l'ordre de l'Église Sainte-Dévote, en collaboration avec le Diocèse de Monaco.

Opéra de Monte-Carlo - Salle Garnier

Les 20 (gala), 24 et 26 janvier, à 19 h,

Le 22 janvier, à 15 h,

Saison 2023 - « Alcina de Haendel ». Direction musicale Massimo Zanetti, mise en scène Jean-Louis Grinda.

Le 25 janvier, à 20 h,

Saison 2023 - « Stabat Mater » de Rossini. Concert de chœur, direction musicale Gianluca Capuano, chef de chœur Stefano Visconti.

Le 5 février, à 15 h,

Saison 22/23 de l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo, sous la Présidence de S.A.R. la Princesse de Hanovre - « Mozart à Monaco », musique de chambre avec Fatma Saïd, soprano, Martin Helmchen, piano, Antje Weithaas, violon, Marie-Elisabeth Hecker, violoncelle et Marie-B. Barrière-Bilote, clarinette. Au programme : Mozart et Schubert.

Auditorium Rainier III

Le 13 janvier, à 20 h,

Concert Caritatif de l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo au profit de « Soupe de Nuit Monaco », sous la direction de Philippe Bender, avec François-René Duchable, piano, présenté par André Peyregne. Au programme : Bizet, Grieg, Liszt.

Le 21 janvier, à 20 h,

Saison 22/23 de l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo, sous la Présidence de S.A.R. la Princesse de Hanovre - « Un monde éphémère et paradisiaque » avec Mirga Gražinytė-Tyla (direction) et Thierry Amadi (violoncelle). Au programme : Weinberg, concerto pour violoncelle et Prokofiev, Roméo et Juliette (extraits des Suites).

Le 27 janvier, à 20 h,

Saison 22/23 de l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo, sous la Présidence de S.A.R. la Princesse de Hanovre - « Mozart à Monaco », musique de chambre avec David Bismuth, piano, Liza Kerob, violon, Federico Andres Hood, alto et Thierry Amadi, violoncelle. Au programme : Beethoven et Mozart.

Le 29 janvier, à 18 h,

Saison 22/23 de l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo, sous la Présidence de S.A.R. la Princesse de Hanovre - « Mozart à Monaco », concert symphonique sous la direction de Kazuki Yamada, avec Lucas & Arthur Jussen, pianos et Liza Kerob & Ilyoung Chae, violons. Au programme : Mozart.

Le 31 janvier, à 18 h 30,

Saison 22/23 de l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo, sous la Présidence de S.A.R. la Princesse de Hanovre - « Mozart à Monaco », Happy Hour Musical avec Matthieu Bloch et Martin Lefèvre, hautbois, Marie-B. Barrière-Bilote et Diana Sampaio, clarinettes, Arthur Menrath et Michel Mugot, bassons, Patrick Peignier et David Pauvert, cors et Matthias Bensmana, contrebasse. Au programme : Mozart.

Le 3 février, à 20 h,

Saison 22/23 de l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo, sous la Présidence de S.A.R. la Princesse de Hanovre - « Mozart à Monaco », concert symphonique sous la direction de Bernard Labadie, avec Xavier de Maistre, harpe. Au programme : Mozart.

Théâtre Princesse Grace

Le 19 janvier, de 19 h à 21 h,

Rencontres Philosophiques « Masculin féminin neutre etc. » autour de la notion de genre.

Le 26 janvier, à 20 h,

« La maison du loup » de Benoît Solès, mise en scène Tristan Petitgirard, avec Benoît Solès, Amaury de Crayencour et Anne Plantey. Depuis sa libération, Ed Morrell se bat pour que son ami, Jacob Heimer, échappe à la peine de mort. Frappée par ce combat, Charmian, l'épouse du célèbre écrivain Jack London, invite Ed dans leur vaste propriété, « la maison du loup ».

Le 2 février, à 20 h,

« Le Montespan » de Jean Teulé, adaptation de Salomé Villiers, mise en scène d'Étienne Launay, avec Salomé Villiers, Simon Larvaron et Michaël Hirsch.

Théâtre des Variétés

Le 16 janvier, à 18 h 30,

Conférence « Le racisme en Amérique ». L'académicien Dany Laferrière nous invite à traverser cette longue nuit zébrée de violences et de tendresses qui part des champs de coton du Sud jusqu'aux usines du Nord. Il convoque la mémoire du blues de Bessie Smith, les figures contrastées d'Abraham Lincoln et de Charles Lynch, présente d'étonnants duos tels James Baldwin et William Styron, Eleanor Roosevelt et Angela Davis, Billie Holiday et Janis Joplin, Tupac Shakur et Nina Simone, et pour finir l'amitié ensoleillée de Toni Morrison et Maya Angelou. Organisée par la Fondation Prince Pierre.

Le 17 janvier, à 20 h,

De l'écrit à l'écran - « La chambre bleue » de Mathieu Amalric (2014). En portant à l'écran un roman de Simenon réputé inadaptable, Amalric réussit à faire de ce « mystère de la chambre bleue » un film aux accents hitchcockiens. Organisé par l'Institut Audiovisuel de Monaco.

Le 18 janvier, à 18 h 30,

Soirée de lancement de la chaîne TechyGirls, par MonacoVisions. TechyGirls s'adresse aux femmes, qui inventent leurs mondes et qui veulent agir dans l'espace public. TechyGirls s'adresse aux jeunes filles qui ont besoin d'encouragements pour se diriger vers des enseignements technologiques et scientifiques. Lors de cette soirée, des artistes du monde de la musique et des arts plastiques vous embarqueront dans leurs dernières créations et des projections vous feront découvrir l'incroyable univers artistique des NFT.

Le 23 janvier, à 18 h 30,

Conférence « Gérard Philipe, de la grâce d'une présence à la transmission d'un art » présentée par Geneviève Winter, agrégée de Lettres classiques et spécialiste du Théâtre, dans le cadre du centenaire de la naissance de Gérard Philipe.

Le 24 janvier, à 20 h,

Les Mardis du Cinéma - « Outrage » de Ida Lupino (1950). Sans détour, dans un mélange de violence et de retenue, comme dans un vrai film noir, Ida Lupino raconte la lente reconstruction d'une femme victime de viol. Organisé par l'Institut Audiovisuel de Monaco.

Le 30 janvier, à 18 h 30,

Conférence « La vitesse du film », par Bruno Podalydès. Parmi les multiples questions auxquelles un cinéaste doit trouver des réponses à chacun de ses films, celle du rythme apparaît centrale et d'autant plus déterminante que le réalisateur œuvre dans le champ de la comédie. Certaines situations propres à susciter le rire semblent dépendre principalement de la vitesse impulsée par la mise en scène. Mais il est tout aussi vrai qu'il existe une force burlesque dont l'impact émane de sa lenteur. Cette conférence est organisée par la Fondation Prince Pierre en collaboration avec l'Institut Audiovisuel de Monaco.

Espace Fontvieille

Du 20 au 29 janvier,

45^e Festival International du Cirque de Monte-Carlo et 10^e New Generation, compétition pour jeunes artistes. Venez assister à un spectacle de Cirque unique où jongleurs, magiciens mais encore clowns, équilibristes et animaux se présenteront sous le plus célèbre chapiteau du monde pour tenter de remporter la distinction ultime des Arts du Cirque : le Clown d'Or ! Le Festival et New Generation réunis pour la première fois sur la piste du cirque pour fêter avec vous les spectacles des Grands Jubilés ! Que vive le Cirque !

Expositions

Musée des Timbres et des Monnaies

Ouvert tous les jours, de 9 h 30 à 18 h,

Exposition de toutes les monnaies émises par les Princes de Monaco depuis 1640 et d'éléments entrant dans l'élaboration du timbre-poste depuis 1885 jusqu'au timbre dentelé final.

Vente de timbres récents et monnaies, cartes postales, ouvrages philatéliques, ainsi que divers produits tels que carrés de soie et cravates aux armoiries princières.

Sports

Stade Louis II

Le 15 janvier, à 17 h 05,

Championnat de France de Ligue 1 de Football : Monaco - Ajaccio.

Le 1^{er} février, à 21 h,

Championnat de France de Ligue 1 de Football : Monaco - Auxerre.

Stade Louis II - Salle Gaston Médecin

Le 22 janvier, à 16 h,

Championnat de France de Basket Betclac Élite : Monaco - Nancy.

Le 4 février,

Championnat de France de Basket Betclac Élite : Monaco - Paris.

Port Hercule

Jusqu'au 26 février,

« Roller Station ». Conformément aux mesures prises par le Gouvernement Princier en faveur de la maîtrise de la consommation énergétique, parmi lesquelles la suppression de la patinoire, le Conseil Communal a souhaité maintenir une animation en proposant une solution alternative pour que jeunes et moins jeunes puissent se divertir cet hiver. La Roller Station prendra place au Stade Nautique Rainier III, en lieu et place de la piscine et en remplacement de la piste de glace ! Pour ceux ne possédant pas leurs propres patins, des rollers seront à la disposition des visiteurs - location comprise dans le ticket d'entrée.

Espace Léo Ferré

Le 21 janvier,

7^e Trophée du Rocher de Danse Sportive organisé par l'Association Sportive de Monaco, Monaco Rock & Danses et Sud Danse Sportive.

Principauté de Monaco

Du 16 au 22 janvier,

91^e WRC Rallye Monte-Carlo, manche inaugurale du Championnat du Monde FIA des Rallyes 2023 (WRC).

Du 31 janvier au 7 février,

25^{ème} Rallye Monte-Carlo Historique, réservé aux voitures dont un modèle similaire a participé à un Rallye Monte-Carlo jusqu'à la 51^{ème} édition de janvier 1983.

*

* *

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

CESSION D'ÉLÉMENTS DE FONDS DE COMMERCE

—
Deuxième Insertion
—

Aux termes d'un acte de cession d'éléments de fonds de commerce sous seing privé en date du 28 décembre 2022, enregistré à Monaco le 29 décembre 2022, la Société Monégasque d'Hôtellerie a cédé à la société MOCANA SAM, ayant son siège social sis 23, avenue des Papalins à Monaco,

Certains éléments composant le fonds de commerce « HOTEL COLUMBUS MONTE CARLO ».

Opposition, s'il y a lieu, en l'Étude GIACCARDI BREZZO, 16, avenue du Gabian à Monaco, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 13 janvier 2023.

**CESSATION DES PAIEMENTS
DE LA SAM BLUE TRANS INTERNATIONAL**

Siège social : 3, rue du Gabian - Le Lumigean -
11^{ème} étage - Monaco

Les créanciers présumés de la SAM BLUE TRANS INTERNATIONAL sont informés de la procédure de cessation des paiements prononcée par jugement du Tribunal de première instance en date du 15 décembre 2022 et, sont invités conformément à l'article 463 du Code de commerce, à remettre ou à adresser sous pli recommandé avec accusé de réception, à M. Jean-Paul SAMBA, Syndic, Stade Louis II - Entrée F - 9, avenue des Castelans à Monaco, une déclaration du montant des sommes réclamées et un bordereau récapitulatif des pièces remises.

Ces documents devront être signés par le créancier ou son mandataire dont le pouvoir devra être joint.

La production devra avoir lieu dans les quinze jours de la présente publication, ce délai étant augmenté de quinze jours pour les créanciers domiciliés hors de la Principauté.

À défaut de production dans les délais (article 464 du Code de commerce), les créanciers défaillants sont exclus de la procédure. Ils recouvreront l'exercice de leurs droits à la clôture de la procédure.

Conformément à l'article 429 du Code de commerce, M. le Juge-commissaire peut nommer, à toute époque, par ordonnance, un ou plusieurs contrôleurs pris parmi les créanciers.

Monaco, le 13 janvier 2023.

AUBERT & CIE

**CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ
À RESPONSABILITÉ LIMITÉE**

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce monégasque.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11 novembre 2021, enregistré à Monaco le 16 novembre 2021, Folio Bd 162 R, Case 6, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « AUBERT & CIE ».

Objet : « La société a pour objet :

Tant en Principauté de Monaco qu'à l'étranger : la fourniture de services consultatifs et de conseils techniques relatifs à l'industrie ophtalmologique notamment les cliniques, les cabinets médicaux et les hôpitaux, à l'exclusion de toute activité réglementée et en particulier de toute question réservée aux médecins de la Principauté de Monaco.

Et plus généralement, toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières qui peuvent être directement ou indirectement liées à l'objet social ou susceptibles de faciliter son extension ou son développement. ».

Durée : 99 ans, à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 74, boulevard d'Italie, c/o REGUS à Monaco.

Capital : 15.000 euros.

Gérante : Mme Guzaliya SAFIULLINA.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 30 décembre 2022.

Monaco, le 13 janvier 2023.

DTA

**CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ
À RESPONSABILITÉ LIMITÉE**

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce monégasque.

Aux termes d'actes sous seing privé en date du 25 août 2022, enregistré à Monaco le 1^{er} septembre 2022, Folio Bd 163 V, Case 6, et du 16 septembre 2022, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « DTA ».

Objet : « La société a pour objet :

En Principauté de Monaco et à l'étranger : l'élaboration, la conception, l'exploitation, le développement, la vente aux professionnels d'études statistiques et d'analyses quantitatives et qualitatives de données aidant à la prise de décision, à l'exclusion du conseil en investissement et plus généralement de toute activité réglementée par la loi n° 1.338 du 7 septembre 2007. L'étude de marché, la mise en relation et le suivi de projets dans le domaine économique.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales et industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant à l'objet social ci-dessus. ».

Durée : 99 ans, à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 28, boulevard Princesse Charlotte, c/o CATS à Monaco.

Capital : 15.000 euros.

Gérant : M. Guglielmo MORINI.

Un exemplaire des actes précités a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 6 janvier 2023.

Monaco, le 13 janvier 2023.

SILENT WAVE S.A.R.L.

CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce monégasque.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 juillet 2022, enregistré à Monaco le 2 août 2022, Folio Bd 37 R, Case 3, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « SILENT WAVE S.A.R.L. ».

Objet : « La société a pour objet :

Tant dans la Principauté de Monaco qu'à l'étranger : production musicale et artistique, la mise en relation et le placement d'artistes, aide et assistance en matière de choix des intervenants dans le cadre d'opérations événementielles, à l'exclusion de toutes productions contraires aux bonnes mœurs et/ou pouvant nuire à l'image de la Principauté de Monaco. Toutes activités de conseil, études, assistance et de prestations de services s'y rattachant.

Et généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser l'extension. ».

Durée : 99 ans, à compter de l'immatriculation au Répertoire du Commerce et de l'Industrie.

Siège : 4/6, avenue Albert II, c/o MONACO BOOST à Monaco.

Capital : 15.000 euros.

Gérant : M. Benjamin BOISSON.

Gérant : M. Marc SCLAVO.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 4 janvier 2023.

Monaco, le 13 janvier 2023.

THE FETICHOST AND CO

CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce monégasque.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 juillet 2022, enregistré à Monaco le 19 août 2022, Folio Bd 161 V, Case 6, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « THE FETICHOST AND CO ».

Objet : « La société a pour objet :

Tant en Principauté de Monaco qu'à l'étranger : import, export, commission, courtage, achat, vente en gros, demi-gros et au détail exclusivement par tous moyens de communication à distance, de produits et denrées alimentaires, de boissons alcooliques et non alcooliques, de tous objets se rapportant aux arts de la table ainsi que de tous matériels et équipements destinés à l'exploitation de bars et restaurants, sans stockage sur place ; la fourniture de toutes études, de tous services en matière d'organisation, d'administration, de gestion, de contrôle, de surveillance, de marketing, de management et de coordination et de toutes prestations de services administratifs et techniques aux sociétés appartenant au bénéficiaire économique, ses sociétés liées ou d'entreprises dans lesquelles le bénéficiaire économique de la présente société est en fonction et de tout établissement franchisé, à l'exclusion de toute activité relevant d'une réglementation particulière ; l'administration, la gestion, l'exploitation de tous droits de propriété intellectuelle détenus par le bénéficiaire effectif, ses sociétés liées ou entreprises dans lesquelles il est en fonction ; la gestion, sous toutes formes appropriées, du réseau de franchises appartenant à ce dernier ; la formation non diplômante, le recrutement et la gestion pour le compte de tiers de personnel dans le domaine de la mixologie, lequel devra être embauché directement pour les établissements concernés dans leur pays d'origine, à l'exclusion de la délégation et de la mise à disposition de personnel ; la participation, directe ou indirecte de la société dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension et le développement. ».

Durée : 99 ans, à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 17, avenue Albert II, c/o THE OFFICE & CO à Monaco.

Capital : 15.000 euros.

Gérant : M. Ugo JOBIN.

Gérant : M. Vincent NAVARRE.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 9 janvier 2023.

Monaco, le 13 janvier 2023.

ELLEPI

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 150.000 euros

Siège social : 4, boulevard des Moulins - Monaco

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 18 octobre 2022, les associés ont décidé de modifier l'article 2 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

« ART. 2. - *Objet*

La société a pour objet :

Entreprise du bâtiment (gros œuvre, maçonnerie et activités annexes) ;

Achat, vente en gros, demi-gros et au détail exclusivement par des moyens de communication à distance, installation de mobiliers, équipements pour la maison, objet et accessoires de décoration, sans stockage sur place ;

Et généralement, toutes opérations de quelque nature que ce soit se rattachant à l'objet social ci-dessus. ».

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 9 janvier 2023.

Monaco, le 13 janvier 2023.

ETIC MONACO

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 15.000 euros

Siège social : 17, avenue Albert II - Monaco

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 9 novembre 2022, il a été décidé de la modification de l'objet social comme suit :

« La conception, la réalisation, l'édition et la diffusion de tous types de supports de communication et de gestion administrative ainsi que l'exploitation d'une plateforme Internet « web to print » permettant aux clients, notamment, de commander en ligne l'ensemble de ces supports.

La conception, la réalisation, l'édition et l'impression (exclusivement par le biais de sous-traitants) de tous types de documents sécurisés (tels que diplômes, billetterie, etc.).

Et généralement, toutes opérations mobilières et immobilières se rattachant directement à l'objet ci-dessus. ».

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 6 janvier 2022.

Monaco, le 13 janvier 2022.

EXCELLENCE RENT MONACO S.A.R.L.

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 15.000 euros

Siège social : 25, avenue de la Costa - Monaco

EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 9 novembre 2022, dont le procès-verbal a été enregistré à Monaco le 14 novembre 2022, les associés ont décidé d'étendre l'objet social à : « En Principauté de Monaco ou à l'étranger, la location de bateaux à moteur ou à voile, avec ou sans skipper », et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 10 janvier 2023.

Monaco, le 13 janvier 2023.

**MONACO MINERAL EXPERTISE
S.A.R.L.**

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 15.000 euros

Siège social : 13, boulevard Princesse Charlotte -
c/o DCS Bureau Exclusif - Monaco**EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 1^{er} décembre 2022, les associés de la S.A.R.L. « MONACO MINERAL EXPERTISE » ont décidé de modifier l'objet social et de l'étendre aux activités suivantes :

« Le négoce, la pose et l'entretien desdits matériaux, à l'exception de la maçonnerie et de la peinture. ».

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 4 janvier 2023.

Monaco, le 13 janvier 2023.

SOCIETE MONEGASQUE DE PARFUMS

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 15.000 euros

Siège social : 4 et 6, avenue Albert II - Monaco

AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 7 novembre 2022, enregistrée à Monaco le 6 décembre 2022, les associés ont décidé une augmentation de capital de 1.985.000 euros, le portant de 15.000 euros à 2.000.000 d'euros ainsi que les modifications inhérentes des statuts.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 3 janvier 2023.

Monaco, le 13 janvier 2023.

A.A.B. PINOCCHIO

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros

Siège social : 30, rue Comte Félix Gastaldi - Monaco

NOMINATION D'UN COGÉRANT

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 28 octobre 2022, les associés ont décidé de nommer aux fonctions de cogérante, sans limitation de durée, Mme Catalina BELU BORTICA aux côtés de M. Liviu IOVE, et, de modifier en conséquence l'article 10 des statuts.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 4 janvier 2023.

Monaco, le 13 janvier 2023.

S.A.R.L. BALDONI

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 30.400 euros

Siège social : 10, rue des Roses - Monaco

NOMINATION D'UN COGÉRANT MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 20 octobre 2022, il a été décidé de la nomination de M. Christophe THIERRY en qualité de cogérant associé.

Il a aussi été décidé de la modification de l'objet social comme suit :

« La société a pour objet, tant en Principauté qu'à l'étranger :

- Location de camions grue, de camions benne ainsi que de bennes et de containers ;

- Transport d'agrégats pour travaux publics et privés avec fourniture de terre végétale ;

Et généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, mobilières, immobilières, commerciales, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus. ».

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 6 janvier 2023.

Monaco, le 13 janvier 2023.

CREDITINFO SARL

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros

Siège social : 37, avenue des Papalins - Monaco

DÉMISSION D'UN COGÉRANT

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 30 novembre 2022, les associés ont pris acte de la démission de M. Bruce HUTCHISON de ses fonctions de cogérant.

L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 10 janvier 2023.

Monaco, le 13 janvier 2023.

S.A.R.L. G & D

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros

Siège social : 1, avenue Henry Dunant - Monaco

NOMINATION D'UN COGÉRANT

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 27 octobre 2022, il a été décidé de la nomination de Mme Caroline DONZELLA comme cogérante de la société, pour une durée indéterminée.

L'article 10.A des statuts a été modifié en conséquence.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 6 janvier 2023.

Monaco, le 13 janvier 2023.

**S.A.R.L. MONACO PRESTIGE
LIMOUSINES**

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 28.000 euros

Siège social : 15, boulevard Rainier III - Monaco

—
NOMINATION D'UN COGÉRANT
—

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 1^{er} août 2022, les associés ont décidé de nommer aux fonctions de cogérant non associé M. Richard PACTUS aux côtés de M. Serge PACTUS.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 5 janvier 2023.

Monaco, le 13 janvier 2023.

**S.A.R.L. MONTE CARLO FLUIDES
ENGINEERING**

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.250 euros

Siège social : 39, avenue Hector Otto - Monaco

—
NOMINATION D'UN COGÉRANT
—

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 2 novembre 2022, les associés ont nommé aux fonctions de cogérant, M. Alexandre KOC, aux côtés de M. Guy PORCU.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 3 janvier 2023.

Monaco, le 13 janvier 2023.

MONTE CARLO WORLD TRADE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 50.000 euros

Siège social : 1, avenue Henry Dunant - Monaco

—
NOMINATION D'UN COGÉRANT
—

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 23 septembre 2022, il a été pris acte de la nomination de M. Egidijus VALEISA en qualité cogérant.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 14 décembre 2022.

Monaco, le 13 janvier 2023.

BM SOFTWARE (MC)

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 20.000 euros

Siège social : 7, avenue de Grande-Bretagne - Monaco

—
TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL
—

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 12 septembre 2022, les associés ont décidé de transférer le siège social au 16, rue du Gabian à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 3 janvier 2023.

Monaco, le 13 janvier 2023.

ENTREPRISE CHEMISAGE MONACO

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros

Siège social : 37, avenue des Papalins - Monaco

—
TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL
—

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 7 octobre 2022, les associés ont décidé de transférer le siège social au 35, avenue des Papalins à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 5 janvier 2023.

Monaco, le 13 janvier 2023.

EXCELLENCE RENT MONACO

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : 25, avenue de la Costa - Monaco

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 21 novembre 2022, les associés ont décidé de transférer le siège social au 19, galerie Charles III à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 3 janvier 2023.

Monaco, le 13 janvier 2023.

GENERAL AVIATION CONSULTANCY

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : 18, avenue de Grande-Bretagne - Monaco

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 1^{er} novembre 2022, les associés ont décidé de transférer le siège social au 2, rue du Gabian à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 5 janvier 2023.

Monaco, le 13 janvier 2023.

NIATRI

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 15.000 euros

Siège social : 8, boulevard Rainier III - Monaco

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 25 novembre 2022, les associés ont décidé de transférer le siège social au 17, avenue Albert II à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 5 janvier 2023.

Monaco, le 13 janvier 2023.

VINALIS

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 15.000 euros

Siège social : 25, avenue de la Costa - Monaco

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 29 novembre 2022, les associés ont décidé de transférer le siège social au 19, galerie Charles III à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 3 janvier 2023.

Monaco, le 13 janvier 2023.

ANDREW RYAN MONACO

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : 6, lacets Saint-Léon - Monaco

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 24 août 2022, il a été décidé :

- la dissolution anticipée de la société à compter du 30 décembre 2021 ;

- de nommer en qualité de liquidateur M. Henrik SKAFTE, avec les pouvoirs les plus étendus pour la durée de la liquidation ;

- de fixer le siège de liquidation au cabinet Belaieff, 6, boulevard Rainier III à Monaco.

Un original du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 5 janvier 2023.

Monaco, le 13 janvier 2023.

DREAM FLEET CENTURY

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : 7, rue de l'Industrie - Monaco

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31 octobre 2022, il a été décidé :

- la dissolution anticipée de la société à compter du 31 octobre 2022 ;

- de nommer en qualité de liquidateur M. Henrik SKAFTE, avec les pouvoirs les plus étendus pour la durée de la liquidation ;

- de fixer le siège de liquidation au cabinet Belaieff, 6, boulevard Rainier III à Monaco.

Un original du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 5 janvier 2023.

Monaco, le 13 janvier 2023.

TABLEAU DU CONSEIL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES**Exercice 2023-2025**

Président	M. Gabriel VIORA
Vice-Président	M. Alexis BLANCHI
Secrétaire	M. Benjamin BOISSON
Trésorier	M. Franck BOURGERY

CONSEILLERS

Mme Suzanne BELAIEFF 15, rue Princesse Caroline
Tél. 92.05.76.45
archi@belaieff.com

M. Alexis BLANCHI Le Grand Palais
2, boulevard d'Italie
Tél. 97.98.18.88
direction@abarchitecture.mc

M. Alexandre GIRALDI

L'Aigle Marine
24, avenue de Fontvieille
Tél. 92.05.76.36
agiraldi@agiraldi.com

M. Jérôme HEIN

The A GROUP
Gildo Pastor Center
7, rue du Gabian
Tél. 97.97.30.10
info@theagroup.mc

CONSEILLERS

M. Rainier BOISSON	31, rue du Portier Tél. 93.50.90.21 info@rboisson.architectes.mc	M. François LALLEMAND	Square Architecte 5, allée Guillaume Apollinaire Tél. 93.50.58.00 contact@square-architecte.mc
M. Benjamin BOISSON	Atelier B. Boisson Architecte 4-6, avenue Albert II Zone F - Entrée B Mob. 06.09.13.66.76 b.boisson@abba.mc	Mme Natacha MORIN-INNOCENTI	Les Jardins d'Apolline, B- 305 1, promenade Honoré II Tél. 93.25.17.65 nmi@nmi.architectes.mc
M. Franck BOURGERY	Monte Carlo View 8, avenue Hector Otto Tél. 97.77.03.44 contact@barchitectes.com	M. Fabrice NOTARI	6, avenue des Citronniers Tél. 93.50.09.80 cabinet@notari-architectes.mc
M. Christian CURAU	41, boulevard des Moulins Tél. 97.77.23.23 info@cca-mc.com	Mme Orietta POLONIO	Atelier VII. Architecture Tour Odéon – Bloc B1 36, avenue de l'Annonciade Tél. 97.70.06.93 oriettaa7a@monaco.mc
M. Emmanuel DEVERINI	24, rue Grimaldi Tél. 93.50.06.78 deveriniemmanuel@yahoo.fr emmanuel.deverini@deverini. architectes.mc	M. Patrick RAVARINO	2, avenue Saint-Charles Tél. 92.05.76.43 ravarino@monaco.mc
M. Olivier DEVERINI	AODA- Agence Olivier DEVERINI Achitecte 24, rue Grimaldi Tél. 93.50.06.78 olivier.deverini@aoda.mc	M. Patrick RAYMOND	Le Jean Luc 5, rue Louis Notari Tél. 97.70.75.37 info@atelier-raymond.com
M. Nicolas FEDOROFF	41, rue Grimaldi atelier.pierre.mc@gmail.com	M. Jean-Michel UGHES	Archi Studio 34, rue Grimaldi Tél. 97.77.26.26 contact@archi-studio.net
M. Frédéric GENIN	Agence ARCH 8, rue Suffren Reymond Tél. 92.05.94.44 agence@archmonaco.net	M. Gabriel VIORA	Villa les Pins - B 8, rue Honoré Labande Tél. 97.70.32.70 gabriel.viora@architecteviora.com
Mme Lola GIUDICELLI	2, avenue Saint-Charles Tél. 92.05.76.43 lgiudicelli@monaco.mc		

ASSOCIATIONS

RECEPISSE DE DECLARATION D'UNE ASSOCIATION

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations et de l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2009-40 du 22 janvier 2009 portant application de ladite loi, le Ministre d'État délivre récépissé de la déclaration reçue le 23 novembre 2022 de l'association dénommée « Professionnels du Port Hercules ».

Cette association, dont le siège est situé au 18, quai Antoine 1^{er} à Monaco, par décision du Conseil d'administration, a pour objet :

- « - de représenter les professionnels de la plaisance dont l'activité ou le siège dépend du Port Hercules ;
- de défendre leurs intérêts afin que leurs activités et installations soient préservées, valorisées et reconnues ;
- de défendre leurs intérêts afin que chacun des membres puisse faire valoir ses spécificités, ses besoins, son rôle dans l'écosystème ;
- d'agir pour le compte de ses membres auprès des autorités pour mettre en valeur leurs activités et les moyens nécessaires à leurs exploitations. ».

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION D'UNE ASSOCIATION

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les

associations et les fédérations d'associations et de l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2009-40 du 22 janvier 2009 portant application de ladite loi, le Ministre d'État délivre récépissé de la déclaration reçue le 30 août 2021 de l'association dénommée « ZUELLIG INITIATIVES PHILANTHROPIQUES ».

Cette association, dont le siège est situé à Monaco, Domaine de Roqueville, 20, boulevard Princesse Charlotte, par décision du Conseil d'administration, a pour objet :

« D'apporter un soutien financier et consultatif à des projets et programmes de santé, essentiellement en Asie du Sud-Est, sélectionnés en fonction de leur impact social, de leur durabilité, de la gestion des programmes et de leur transparence.

En termes généraux, l'association vise à soutenir les initiatives axées sur :

1. La lutte contre les inégalités en matière de soins de santé ;
2. Fournir une éducation et une formation médicale de qualité ;
3. Améliorer l'accès aux médicaments et aux traitements ;
4. Promouvoir la recherche et l'innovation en matière de santé publique. ».

SOUPE DE NUIT

Nouvelle adresse : c/o Mme Dina COMMUN, 49, rue Grimaldi à Monaco.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ET FONDS D'INVESTISSEMENT MONÉGASQUES

VALEUR LIQUIDATIVE

Ordonnance Souveraine n° 1.285 du 10 septembre 2007.

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 6 janvier 2023
Monaco Court-Terme Euro	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	5.217,74 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité Euro	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.405,42 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité USD	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.461,77 USD
Monaction Europe	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.666,94 EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 6 janvier 2023
Monaction High Dividend Yield	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.316,40 EUR
C.F.M. Indosuez Équilibre FCP	19.01.2001	CFM Indosuez Gestion	C.F.M. Indosuez Wealth	1.296,76 EUR
C.F.M. Indosuez Prudence FCP	19.01.2001	CFM Indosuez Gestion	C.F.M. Indosuez Wealth	1.348,88 EUR
Capital Croissance	13.06.2001	Rothschild & Co Asset Management Monaco	Rothschild & Co Wealth Management Monaco	1.276,28 EUR
Capital Long Terme Part P	13.06.2001	Rothschild & Co Asset Management Monaco	Rothschild & Co Wealth Management Monaco	1.511,32 EUR
Monaco Environnement Développement Durable	06.12.2002	CFM Indosuez Gestion	C.F.M. Indosuez Wealth	
C.F.M. Indosuez Environnement Développement Durable	14.01.2003	CFM Indosuez Gestion	C.F.M. Indosuez Wealth	2.444,83 EUR
C.F.M. Indosuez Actions Multigestion	10.03.2005	CFM Indosuez Gestion	C.F.M. Indosuez Wealth	1.644,19 EUR
Monaco Court-Terme USD	05.04.2006	C.M.G.	C.M.B.	6.432,29 USD
Monaco Eco +	15.05.2006	C.M.G.	C.M.B.	2.447,70 EUR
Monaction Asie	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.079,54 EUR
Monaction Emerging Markets	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.669,41 USD
Monaco Corporate Bond Euro	21.07.2008	C.M.G.	C.M.B.	1.337,21 EUR
Capital Long Terme Part M	18.02.2010	Rothschild & Co Asset Management Monaco	Rothschild & Co Wealth Management Monaco	68.149,79 EUR
Capital Long Terme Part I	18.02.2010	Rothschild & Co Asset Management Monaco	Rothschild & Co Wealth Management Monaco	722.218,46 EUR
Monaco Convertible Bond Europe	20.09.2010	C.M.G.	C.M.B.	1.035,66 EUR
Capital Private Equity	21.01.2013	Rothschild & Co Asset Management Monaco	Rothschild & Co Wealth Management Monaco	1.239,87 USD
Capital ISR Green Tech Part P	10.12.2013	Rothschild & Co Asset Management Monaco	Rothschild & Co Wealth Management Monaco	1.144,49 EUR
Capital ISR Green Tech Part I	30.10.2018	Rothschild & Co Asset Management Monaco	Rothschild & Co Wealth Management Monaco	553.136,76 EUR
Capital ISR Green Tech Part M	30.10.2018	Rothschild & Co Asset Management Monaco	Rothschild & Co Wealth Management Monaco	54.309,47 EUR
Capital Diversifié Part P	07.12.2018	Rothschild & Co Asset Management Monaco	Rothschild & Co Wealth Management Monaco	1.012,60 EUR
Capital Diversifié Part M	07.12.2018	Rothschild & Co Asset Management Monaco	Rothschild & Co Wealth Management Monaco	51.146,74 EUR
Capital Diversifié Part I	07.12.2018	Rothschild & Co Asset Management Monaco	Rothschild & Co Wealth Management Monaco	516.685,18 EUR
Monaco Court-Terme USD Inst	21.02.2020	C.M.G.	C.M.B.	103.635,56 USD
Monaco Eco+ Inst	21.02.2020	C.M.G.	C.M.B.	125.824,92 EUR
Monaco Hor Nov 26 Inst	26.06.2020	C.M.G.	C.M.B.	96.612,37 EUR
Monaco Hor Nov 26	26.06.2020	C.M.G.	C.M.B.	956,26 EUR
Monaco Court-Terme Euro Inst	22.07.2020	C.M.G.	C.M.B.	101.987,43 EUR
Monaco Corporate Bond USD RH EUR	15.09.2022	C.M.G.	C.M.B.	5.100,41 EUR
Monaco Corporate Bond USD	15.09.2022	C.M.G.	C.M.B.	6.381,74 USD



imprimé sur papier recyclé

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

